

Revue d'histoire de l'Amérique française

Engagés pour le Canada au XVIIe siècle vus de La Rochelle

G. Debien

Volume 6, numéro 2, septembre 1952

URI : id.erudit.org/iderudit/301517ar

DOI : [10.7202/301517ar](https://doi.org/10.7202/301517ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN 0035-2357 (imprimé)
1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Debien, G. (1952). Engagés pour le Canada au XVIIe siècle vus de La Rochelle. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 6(2), 177–233. doi:10.7202/301517ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1952

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

ENGAGÉS POUR LE CANADA AU XVII^e SIÈCLE VUS DE LA ROCHELLE

Si partout "il n'est richesse que d'hommes" cette vérité est particulièrement évidente aux débuts des colonies. Un des principaux problèmes donc de l'histoire de toute colonisation avançant dans un pays neuf est celui des origines et des vicissitudes de leur peuplement nouveau. On s'en est avisé depuis longtemps au Canada. Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* dont Mgr Tanguay a commencé la publication dès 1871¹ peut être considéré comme un premier essai pour une étude méthodique du peuplement du Canada. Des études de détail, et d'autres travaux généraux se sont appliqués depuis à suivre les phases du développement démographique de cette colonie où la traite ne vint pas brouiller les données et les problèmes du peuplement blanc². On a essayé de calculer à une unité près le nombre des colons à telle date, celui des ménages. On a voulu préciser d'où venaient ces hommes et ces femmes et nous avons des recherches sur les Normands, sur les Picards, sur les Percherons, sur les Poitevins et les Saintongeais, etc... au Canada³.

1. Mgr Cyprien Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours* (7 vol., Québec, 1871—1890). Le premier volume est consacré à l'analyse des registres paroissiaux du XVII^e siècle.

2. E. Salone, *La Colonisation de la Nouvelle-France* (Paris, 1906); G. Vattier, *Esquisse de la colonisation de la province de Québec, 1608—1925* (Paris, 1928); Benjamin Sulte, "Origine des Canadiens français", *Mémoires de la Société Royale du Canada* (1905); et les ouvrages de N.-E. Dionne, G. Malchelosse, etc.

3. Tessier, "Les Normands au Canada", *Bulletin Soc. Antiquaires de Normandie*, VII: 341—374; Ch. Bellier-Dumaine, "Les Anoblis du Canada en 1628 devant les Commissions de réformation en 1634 et en 1668, dans la généralité de Caen", *Mémoire de l'Académie de Caen*, nouvelle série, VII (1934): 71—87; Auguste Gosselin, "Pierre Boucher, seigneur de Boucherville au Canada", *Bulletin Antiq. de Normandie*, XVIII: 122—151; Auguste Gosselin, *Les Normands au Canada. Jean Bourdon et son*

La rencontre de nombreux actes d'engagement pour le Canada dans les minutes des notaires rochelais nous a donné l'idée d'étudier au XVII^e siècle ce mouvement humain dans un autre cadre que le cadre provincial, dans le cadre d'un port d'embarquement. Nous avons pensé qu'une liste — même incomplète — des hommes quittant la France pour gagner le Canada par un des deux grands ports alors en liaison avec la Nouvelle-France, nous procurerait une vue générale assez juste sur les éléments de la population canadienne. Nous ne présentons donc essentiellement qu'un relevé de noms d'émigrants; mais cette liste une fois établie il a paru possible de la commenter rapidement et d'en tirer quelques remarques sur le développement de la colonisation, sur ses origines et ses moyens, en centrant l'attention sur les faits de France.

Nous n'avons pas atteint tous les colons qui s'embarquèrent à La Rochelle pour l'Acadie ou le Canada. Riches et pauvres, on s'en doute, ont pris ce chemin, ces derniers beaucoup plus nombreux. Nous avons cherché dans les plus anciennes parties du greffe de l'Amirauté d'Aunis. Mais il s'y est trouvé peu de listes de "passagers" payant leur passage, c'est-à-dire partant avec des capitaux, du crédit et des protections. Les engagés forment l'essentiel de l'émigration; et l'on sait que l'on appelle ainsi tous ceux qui n'ayant pas le moyen de payer leur traversée "s'engagent" à demeurer plusieurs années aux colonies au service d'un colon, d'un marchand qui avancent les frais de leur voyage.

Nous nous arrêterons donc à l'aspect populaire du mouvement vers les colonies, qui à côté des marchands, des soldats et des gentils-hommes conduisit vers le continent de grosses équipes d'ouvriers, de paysans et de sans-travail.

ami, l'abbé de Saint-Sauveur (Québec, 1904); L. de la Sicotière, "L'émigration percheronne au Canada pendant le XVII^e siècle", *Bulletin de la Société d'histoire de l'Orne*, VI: 351-397; Ed. de Lorie, "Quelques notes sur les émigrants manceaux et principalement fléchois au Canada pendant le XVII^e siècle", les *Annales fléchoises*, IX (1908): 7-27 et 81-100; Phil. "Tiersonnier, Bourbonnais et Canada", *Bulletin de la Société Emulation du Bourbonnais*, XXIX (1926): 17-18; Denis de la Ronde, "Colons angoumoisins venus au Canada au XVII^e siècle", *Bulletin et Mémoires de la Société historique de la Charente* (1937) LXXXVII-XCIII et LI-LV; Lomier, *Les Picards au Canada* (Paris), 64 p.; F.J. Audet, "Les Picards au Canada", *Bulletin de la Société de Géographie de Québec* (1925): 29-37.

Bien que le nombre que nous présentons soit bien inférieur à celui des hommes qui d'Angleterre se dirigent au même moment vers les colonies anglaises d'Amérique⁴, il est permis de parler d'un véritable mouvement et d'un mouvement à peu près continu. Dans ce qui nous reste des minutes des notaires rochelais et des rôles de passagers on relève 830 noms d'engagés pour le Canada et l'Acadie. Assurément il est parti du port de l'Aunis beaucoup plus de monde, et surtout beaucoup plus de passagers libres que nous n'en avons trouvé. C'est que les passagers libres allaient rarement devant un notaire pour régler leurs arrangements avec le capitaine ou l'armateur. Les ouvriers, les gens sans grande ressource avaient au contraire intérêt à faire dresser un contrat précis, daté. Il ne s'agissait pas pour eux de passer seulement l'Océan, mais de travailler outremer. Ce contrat ou "servitude" ou "engagement" réglait les conditions de leur voyage, de leur travail et entretien, de leur retour aussi souvent. C'est ainsi que nous demeurent tant de ces contrats qui sont, de la part des "garçons" qui partent, un emprunt à gros intérêt sur leur jeunesse et leur santé, et de la part des marchands et armateurs, une spéculation.

I. LES SOURCES

Un mot d'abord sur nos sources, sur leur nature et leurs lacunes. L'amitié et le dévouement de M. Delafosse, archiviste de la Charente-Maritime, ont fait des dépouillements que nous avons entrepris une œuvre commune. Commencés avant la guerre, ils allaient un peu sinueusement au milieu des minutes des notaires^{4bis}. M. Delafosse dressa comme un plan de travail et un programme de collaboration qui nous mena immédiatement, grâce à sa connaissance des principaux minutiers, devant les liasses et les registres les plus riches. Ainsi purent être explorées rapidement toutes les minutes

4. R. Horgreaves-Mawdsley, *Bristol and America, a Record of the First Settlers in the Colonies of North America, 1654—1685* (7 vol., London, [1949]).

4bis. Nous avons vu avant 1939, les minutes des années 1683 à 1715; mais en ne recueillant que les noms des engagés et des engagistes pour le Canada, car M. Beauchesne des Archives d'Ottawa dressait lui-même la liste des engagements pour la Nouvelle-France. Ainsi les analyses des engagements de ces années sont ici moins précises.

qui offraient des engagements. Les dates et les noms recueillis, les contrats analysés, M. Delafosse s'attacha à vérifier la lecture des noms pour éliminer le plus possible de doutes. Son aide fut plus qu'une coopération.

Il eût fallu, en même temps que les actes d'engagement, relever les contrats d'affrètement, les chartes-parties, les quittances délivrées à leurs engagistes par les engagés revenus au port de départ. Mais cette tâche eût été trop longue et M. Delafosse la faisait sienne pour une étude spéciale⁵.

On peut penser que tous les minutiers du XVIIe siècle qui ont été conservés à La Rochelle sont à la Bibliothèque de la ville et aux Archives de la Charente-Maritime.

I — A la Bibliothèque Municipale

Minutes Moreau (1632—1664) Ms. No 1824 à 1855. Ce fonds est uniquement composé de registres. L'humidité a fait disparaître une partie des actes des années 1632—1639 et 1647—1652. Une table (Ms. 1855) pour les années 1632—1657 permet de compter les engagements perdus et complète jusqu'à un certain point les registres mutilés. Mais il est difficile de préciser vers quelles colonies allaient les engagés dont cette table nous procure les noms. Les minutes Moreau sont très riches en actes d'engagement. Ce fonds Moreau est le seul fonds notarial qui soit à la Bibliothèque de La Rochelle et où se trouvent des engagements.

II — Aux Archives de la Charente Maritime (Minutes des notaires)

1o *Minutes Cherbonnier (1638—1667)*. Liasses et registres. Les registres ne contiennent pas d'engagements. Dans les liasses les lacunes sont beaucoup plus importantes que dans celles du fonds Moreau, puisque Cherbonnier instrumentait dès 1632 et que toute la liasse de 1644 a disparu. Mais les autres années semblent avoir perdu peu d'actes d'engagement car Cherbonnier avait l'habitude de les passer par rôles.

5. Dont une partie est parue: "La Rochelle et le Canada au XVIIe siècle", dans *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, V, no 1: (mars 1951) 469—512.

20 *Minutes Teuleron (1638—1680)* — Liasses et registres; les liasses étant beaucoup plus riches que les registres en actes d'engagement.

Registres: 1638—1643, 1654—1657, 1658, 1659—1661, 1662—1663, 1663—1664, 1665—1666, 1677, 1678—1679, 1679—1680, 1681. Répertoire des registres: 1655—1670.

Liasses: 1638, 1641—1647, 1649, 1651, 1666—1668, 1670, 1671—1678; Répertoire des liasses: 1655—1670.

30 *Minutes Juppín (1634—1636)* Registre.

40 *Minutes Drouynéau (1652—1683)*

Liasses: 1661, 1666—1667, 1668, 1669—1675, 1679, 1680—1681.

Registres: 1662—1663, 1667—1668 avec table, 1674 avec table, 1675—1676, 1676—1677 avec table, 1677 avec table, 1678 avec table, 1679 avec table, 1680 avec table, 1681 avec table.

50 *Minutes Perronneau (1644)*. Registre. Seulement l'équivalent d'un trimestre, mais fort riche en engagements.

60 *Minutes Demontreau (1652—1673)*. Registres.

70 *Minutes Savin (1656—1658 et 1667)*. Registres et liasses. Les engagements sont dans les registres.

80 *Minutes Berthelot (1678—1697)*

Liasses: 1680—1681, 1682, 1685, 1686, 1687.

Registres: 1678—1683, 1684—1688.

90 *Minutes Michelin (1642—1673)*.

Registre: 1642—1645.

Liasse: 1673.

100 *Minutes Bourrot (1675—1677)*. Liasse.

110 *Minutes Billon (1676—1688)*. Billon instrumentait dès 1670.

Registres: 1676—1677, 1679, 1687—1688.

- 12o *Minutes René Rivière (1666—1684)*.
Liasses: 1676—1682 (riches pour 1681 et 1682).
Registres: 1666, 1673, 1683.
- 13o *Minutes Cousseau (1651—1653)*. Registres et liasses.
- 14o *Minutes Rabusson (1664—1698)*
Registres: 1664—1667, 1666—1672, 1672—1675, 1676—1679,
1680—1683, 1684—1687, 1688—1691, 1692—1698.
- 15o *Minutes Grozé (1681—1696)*. Registre.
- 16o *Minutes Rivière et Soulard (1685—1791)*.
Registres: 1685—1688, 1689—1693, 1694—1698, 1699—1704,
1704—1710, 1711—1718...
- 17o *Minutes Guillemot (1688—1704)*
Registres: 1688—1694, 1695—1704.
- 18o *Minutes Bagard (1701—1703)*. Registres et liasses. Les engagements sont dans les liasses.

Il n'a point été trouvé d'actes d'engagement dans les minutes Chesneau (1632—1633), Tongrelon (1629—1634), Raymon (1656—1659), Juge (1673—1718), Jolly (1698—1708), Grenot (1680—1722), Masson, père (1685—1700), Masseau (1689—1697).

Les contrats se trouvent répartis d'une manière déconcertante entre les notaires et suivant les années. Les notaires rochelais tenaient chaque année à la fois un registre et une liasse. Il est assez rare que les liasses et les registres d'un notaire nous soient parvenus pour les mêmes années. Or tantôt la plupart des engagements se trouvent dans les liasses, tantôt dans les registres. C'est selon les notaires, et nous ne voyons pas les raisons de ce balancement. Ainsi Cherbonnier garde les engagements dans ses liasses, Rivière et Soulard dans leurs registres.

Entre les différentes années complètes d'un même notaire même anomalie. Cherbonnier si riche en contrats en 1663 et en 1664, n'en a presque plus en 1665. Les capitaines et engagés s'adressent ailleurs. D'autres notaires dressent peu d'actes et point pour la Nouvelle-France, ou comme fortuitement. Il y a entre les diverses études rochelaises une division du travail assez poussée, dont les causes se laissent mal comprendre, mais paraissent complexes.

Il serait excessif de dire que les armateurs et que les capitaines protestants n'allaient que chez les notaires protestants, car si Moreau était protestant, Teuleron était catholique⁶ et tous deux ont passé un grand nombre d'engagements. Mais des notaires catholiques, comme Savin et Demontreau n'ont pas de chartes-parties ni de protêts et les quelques engagements qui sont contractés devant eux sont pour le Canada. Est-ce une simple coïncidence ? Les principaux marchands rochelais, qui sont protestants, ne s'adressent pas à eux. "Il est évident d'autre part, comme l'expérience de M. Delafosse nous l'écrit, que certaines études se spécialisaient dans les actes commerciaux: ainsi Moreau, Cousseau, Cherbonnier, Rivière et Teuleron. C'est un fait. Il faut songer, pour essayer de l'expliquer, à l'emplacement de l'étude, à la confiance qu'inspirait le notaire et, incidemment, à sa religion." Notre ami, M. Gaucher, qui a vu tant d'engagements rochelais du XVII^e et du XVIII^e siècle, pense avec raison que Le Royer de la Dauversière, venu de La Flèche à La Rochelle engager des hommes pour Villemarie, n'est pas descendu au hasard dans la première hôtellerie qui s'offrait, et il croit que la Compagnie du Saint-Sacrement a dû lui procurer un gîte, et M. Delafosse ajoute: un notaire. "Mais on ne peut aller plus loin et faire de distinctions trop rigides entre notaires catholiques et notaires protestants. Nous sommes seulement devant des tendances... et aussi des hypothèses."

En effet, rien de stable dans la situation de plusieurs de ces plus gros notaires, observe M. Delafosse. Cousseau, par exemple après avoir passé nombre de chartes-parties, d'obligations à la grosse, de protêts, arrive à se confiner dans les actes de mariage, testaments, partages, etc... des riches familles rochelaises et néglige son étude au profit, semble-t-il, de spéculations personnelles (dessèchements de marais). D'autres jouent un rôle important comme représentants de leurs clients. C'était peu régulier, mais là n'est pas la question. Cela amenait à leurs études des actes d'une nature qu'on n'y avait point vu auparavant.

A cause de leurs lacunes les minutes ne nous offrent pas le moyen d'évaluer statistiquement l'émigration vers le Canada qui

6. Renseignements communiqués par M. Delafosse.

est passée par La Rochelle. Confronter les départs d'une année avec ceux d'une autre année, c'est aller au-devant d'erreurs, car les dénombrements ne sont pas complets pour toutes les années. Les tables annuelles, les répertoires surtout, auraient pu être un moyen de complément et de contrôle, en nous permettant de compter combien d'actes nous manquent. Mais ces répertoires sont peu nombreux et tenus négligemment. Il est des oublis, des confusions. Ces tables aidaient surtout à retrouver les contrats de mariage, les ventes, les actes d'association. On devait demander rarement une expédition d'acte d'engagement. Impossible aussi de distinguer, dans les tables ou répertoires, entre les engagements coloniaux et ceux que des jeunes gens passaient avec des patrons de La Rochelle pour devenir apprentis, sur place.

De tout cela on peut tirer une conclusion très sûre: le nombre des engagés inconnus est fort grand, surtout entre 1640 et 1660, et les évaluations générales, si on ose en faire, doivent fortement majorer le total des noms recueillis.

III — *Les Papiers de l'Amirauté.* — L'effet d'obscurcissement et de grossissement de ces nombres incomplets eût pu être rectifié par les papiers du greffe de l'Amirauté de La Rochelle conservés aux Archives de la Charente-Maritime. Certains d'entre eux ont d'évidentes intentions statistiques, mais seulement après 1670. C'est après cette date que la déclaration de présence au port, que le dépôt des rôles d'équipage, que l'état des cargaisons deviennent obligatoires, éléments d'une statistique sérieuse des mouvements des navires et des hommes. Ces listes de navires, qui méritent confiance, nous montrent le caractère incomplet de celle que l'on dresserait avec l'aide des seules minutes des notaires. M. Delafosse a pu compter, entre 1670 et 1692, 339 départs de navires pour les Antilles d'après le greffe de l'Amirauté et seulement 70 d'après les minutes. On voit l'écart. Si la proportion des contrats d'engagement perdus est parallèle, et il faut le penser en bonne logique, nous n'aurions par les minutes de ces années-là qu'une image très affaiblie du vrai mouvement du fret et des émigrants vers les colonies.

Peu de rôles de passagers, mais beaucoup de rôles d'équipage sont conservés, et par rôle d'équipage on entend souvent le rôle de toutes les personnes présentes à bord. Ces rôles se présentent souvent

sans beaucoup d'ordre: matelots, passagers libres et engagés ont leurs noms les uns à la suite des autres sans rien qui les sépare. On arrive à reconnaître les matelots, mais beaucoup moins facilement à faire le départ entre passagers et engagés. Les rôles ne sont pas toujours datés ni la destination du navire précisée.

- B. 5591: Actes législatifs et administratifs relatifs aux engagés (1670—1741)
- B. 5564: Rôles d'équipages et listes de passagers (février-novembre 1663).
- B. 5565: Rôles d'équipages et listes de passagers (janvier-avril 1664)
- B. 5566: Rôles d'équipages et listes de passagers (janvier-avril 1665)
- B. 5569: Rôles d'équipages et listes de passagers (1670).

II — LES RECRUTEURS D'ENGAGÉS

Les recruteurs de main-d'œuvre que nous trouvons à La Rochelle peuvent se répartir en cinq groupes distincts, chaque groupe étant prépondérant à une certaine période.

- 1o 1634—1647; les compagnies de colonisation et les associations de colons et de marchands.
- 2o 1647—1655; les colons.
- 3o 1655—1664; les grandes entreprises d'immigration, à caractère nettement spéculatif.
- 4o 1660—1714; les gouverneurs et administrateurs, communautés religieuses, prêtres, etc.
- 5o 1685—1686; nouvelles compagnies de colonisation.

* * *

I. Les premières compagnies et sociétés de colonisation (1634—1647)

Charles de Menou engage le 3 février 1634⁷ Daniel Benesteau, charpentier de Puy-Belliard, en Poitou. C'est le premier véritable

7. Juppín, notaire Reg.

engagement que nous voyons à La Rochelle. Mais il semble probable que Menou ne lève pas cet homme pour lui mais pour le commandeur Claude de Razilly et ses associés, c'est-à-dire pour la Compagnie de la Nouvelle-France, fondée six ans plus tôt à La Rochelle, car tous les autres engagements conclus ensuite au profit de Menou sont en fait "pour lui et ses associés de la Nouvelle-France en la côte d'Acadie"⁸. Par l'intermédiaire de Menou, le premier recruteur d'engagés à La Rochelle pour le Canada est une Compagnie marchande.

L'action de la Compagnie se poursuit en 1638 par l'entremise de Jean Tuffet, un des sociétaires, qui lève une douzaine d'hommes⁹. Mais comme Tuffet a fait aussi une société avec un gentilhomme parisien, Pierre Desportes, écuyer, sieur de Liguère, qui s'est fait concéder en 1636 par la Compagnie de la Nouvelle-France l'île du Cap-Breton en Acadie, les fils s'embrouillent et l'on distingue mal au bénéfice de qui partent certains des hommes en 1638. Cette société Jean Tuffet — Pierre Desportes est le premier exemple à La Rochelle de ces groupements de capitaux et d'hommes pour la mise en valeur de certains secteurs des rivages d'outre-atlantique. Jean Tuffet reste en France, recrute les engagés, achète les provisions, l'outillage, tous les ferrements, les toiles, les vêtements, loue les navires qu'il achemine vers la colonie. Desportes part et établit les postes de traite, de pêche et de bûcheronnage. En mars 1638, c'est une grosse équipe d'engagés qui se prépare à partir avec lui pour le Cap-Breton¹⁰.

Le nom de Jean Tuffet disparaît en avril 1641, mais celui de son fils André le remplace dans la Société avec Desportes. Tuffet et Desportes frètent le *Saint-Pierre* qui avitaille leur fort Saint-Pierre du Cap-Breton et emmènent des scieurs de long, un forgeron et sa femme, des artisans qui travailleront de leur métier¹¹.

De 1642 à 1644, la Compagnie emploie les bons offices de Pierre Prévost, son commis, et ceux de noble homme Antoine Cheffault

8. *Ibid.*, 1er mars 1636.

9. Teuleron, notaire. Reg. fol. 16, 10 mars 1638.

10. M. Delafosse, *op. cit.*, 475.

11. Teuleron, notaire, Reg. fol. 47, V.

de la Renardière, qui font embarquer 44 hommes en 1642¹² et 27 en 1643¹³, ou de Nicolas Denys qui en lève 6¹⁴; en 1644, 20¹⁵.

Les démêlés de Charles de La Tour, s^r de Saint-Etienne, lieutenant pour le roi en Acadie, avec d'Aulnay, provoquent l'organisation de petites troupes pour le fort La Tour en Acadie. En 1643, 45 hommes sur le *Saint-Clément*¹⁶. Guillaume Desjardins, s^r de Saint-Val est pour cela le fondé de procuration de La Tour à La Rochelle. Ce Desjardins a fait le voyage d'Acadie en 1633¹⁷. En 1636 il est dit "contrôleur provincial des guerres" à La Rochelle. Cet office est assurément l'indice d'une assez large fortune.

Puis c'est le groupe Emmanuel Leborgne, c'est-à-dire l'association d'"un marchand banquier" et du gouverneur de l'Acadie, en 1642, en 1645, et en 1646¹⁸.

La "communauté des habitants de la Nouvelle-France", ou pour parler plus précisément la communauté de Québec, enrôle à son tour des hommes à partir de 1645, 4 hommes, le 10 juin 1645, maçons et charpentiers, par les soins de Pierre Le Gardeur de Repentigny, "directeur des embarquements de la Nouvelle-France", puis en 1646, par le même, en 1647, par Noël Juchereau du Chastellier¹⁹.

Jérôme Le Royer de La Dauversière qui vient recruter des engagés pour la colonie de Montréal agit aussi comme le représentant d'un de ces groupements de capitaux qui veulent établir des hommes "par delà". Seulement c'est pour des fins missionnaires que Dauversière lève ses gens: 20 hommes (1644)²⁰.

12. Teuleron, notaire (avril-mai 1642) Reg. fol. 64 et suiv. (Noms communiqués par M. Gaucher).

13. *Ibid.*, fol. 37 et suiv. (30 mars 20 mai 1643).

14. *Ibid.*, fol. 36 et suiv. (26-31 mars).

15. *Ibid.*, fol. 165-235. (8 janvier 6 avril).

16. Cherbonnier, notaire, Rôle; (6 avril 7 octobre 1643).

17. M. Delafosse, p. 473.

18. Teuleron, notaire, Reg. fol. 35 (5 avril 1645); puis (10 juin 1646); (16 avril 1647) Reg. fol. 57 v°.

19. *Ibid.*, (10 juin 1645; 1er mai 1646; 9 mars 1647). Voir M. Delafosse, "La Communauté des habitants de la Nouvelle France", *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, V, no 1: (juin 1951) 118-126.

20. Minutes Teuleron, Reg. (20 avril 5 mai 1644), fol. 253-257.

Au début donc de la mise en valeur du Canada on compte avant tout des Compagnies, des marchands associés avec les représentants du roi ou associés entre eux. La direction est aux hommes d'affaires, aux capitaux rochelais, à des capitaux parisiens aussi mais en symbiose avec des capitaux rochelais. Le centre d'initiative, la métropole des affaires, le gros du crédit, qui expliquent la Nouvelle-France c'est La Rochelle. Ce sont ses marchands qui partent, qui organisent là-bas le commerce, "la troque", choisissent les postes défensifs. Ils prennent la direction du recrutement des engagés parce qu'ils ont la direction des besoins du travail: les débarcadères à aménager, les bois à abattre, les palissades à dresser, les barques à construire ou les bateaux à réparer, etc.

Ces marchands sont en Nouvelle-France beaucoup moins nombreux que ceux qui vont aux îles trafiquer et planter, mais l'échelle de leur effort est plus haute. Les îles jusqu'à un certain point s'épaulent les unes les autres, les vivres verts y viennent vite. L'été canadien est court; l'hiver est un hivernage. Le colon canadien dépend encore plus que celui des îles, de la métropole et du port où il a trouvé passage, et d'où lui viennent ses provisions et ses capitaux. Plus nettement qu'aux îles, les premiers colons sont fondateurs d'habitat, employeurs d'une main-d'œuvre professionnelle bien définie.

II. *Les colons* — Il y a bien un homme qui dès 1638 convoie avec lui un engagé qui sera son associé dans la chasse aux pelleteries. Mais ce contrat est si particulier qu'on ne peut tenir l'engagiste, Bernard Bugaret, dit Saint-Martin, de Villefranche-en-Querau, en Gascogne²¹, pour un colon. C'est un entrepreneur de chasse.

Il faut attendre 1647, pour trouver un particulier qui enrôle personnellement un engagé. C'est Augustin Hébert, dit Jolycœur, habitant de Montréal qui le 2 mai 1647 engage pour cinq ans René Pigneau, charpentier de gros œuvre, de La Roche-sur-Yon. Hébert est de passage à La Rochelle. Il sera suivi par d'autres en 1648, 1649, 1651, tous, remarquons ce fait, venant non pas de l'Acadie, mais du Canada, des Trois-Rivières, mais surtout de Québec. Après

21. *Ibid.*, reg. fol. 3.

l'acquisition d'une terre ou d'un petit pécule, ces colons peuvent revenir en France auprès des leurs, et recruter un peu de main-d'œuvre. Dès 1647, un jésuite, le P. Quantin, engage deux ménages de laboureurs à bœufs, comme métayers des fermes de la Compagnie à Québec²². Tous ces contrats signés par des colons n'enrôlent que des ouvriers ou des paysans isolés.

- 13 mai 1648, Jacques Maheut, "habitant de la Nouvelle-France" engage Pierre Landais, laboureur, de La Rochelle "pour labourer la terre"²³.
- id. — Jean Humeau, habitant de Québec, engage Thomas Charroux tisseur, de Bonnétable, au Perche²⁴.
- 16 mars 1649, le s^r Pierre Boucher, des Trois-Rivières, engage par l'intermédiaire du Père J. Liégeois, jésuite, Nicolas Petit, laboureur, du Qué d'Alleré²⁵.
- 4 juin 1649 — Noël Morin, habitant de Québec, par l'intermédiaire de Noël Bélanger, engage Pierre Paillereau, laboureur, de Villedoux²⁶.
- 5 et 6 juillet 1651 — Jean Bourdon, honorable homme, habitant à Québec, lève pour deux autres habitants de Québec, Louis Gaignet, Etienne Rassine, trois journaliers "pour servir cinq ans en toutes choses" au salaire de 60 livres par an, le retour étant assuré. Partent ainsi, Julien Lenoble, de Blainville, François Lemaître, de Flers et Jean Grevel²⁷.
- 16 et 17 avril 1658, à Jacques de la Poterie, de Québec — par l'intermédiaire de Pierre Denis, écuyer, de La Rochelle, s'engage toute la famille Dutaud, la mère, les deux filles, Marie et Madeleine de 19 et 9 ans, et Charles le fils, âgé de 16 ans. Le père, portefaix à La Rochelle, donne son consentement, donc, reste en arrière. La mère aura 50

22. *Ibid.*, fol. 65 v.

23. *Ibid.*, Liasse, 12 avril 1647.

24. *Ibid.*, fo. 65 v.

25. *Ibid.*, Liasse.

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*

livres par an, la fille aînée 30 lbs. La mère s'engage pour cinq ans comme servante, les enfants pour trois. Il est probable que le père a rejoint sa famille²⁸.

Et ainsi d'une année à l'autre c'est un tout petit train d'engagés qui vont au service de colons grâce à un engagement direct, et il en sera ainsi tout au long du siècle. Ce mouvement paraît plutôt un mouvement d'entretien et de conservation. Ce n'est pas par ce moyen sans doute que le Canada a vu sa population se gonfler.

III. *Les entreprises d'émigration.* — En 1655, à côté ou plutôt à la place de la Compagnie de la Nouvelle-France on enregistre les enrôlements de plusieurs gros marchands rochelais: François Péron, qui agit d'abord en liaison avec le s^r Bourdon de Québec, (1655), Jacques Pépin (1656), Arnaud Pérez, pour le s^r Courville "habitant du Canada" (1656), Antoine Grignon, Pierre Gaigneur et Jacques Massé, associés (1657), puis prenant la plus grande influence dans ce commerce qui se développe, de nouveau François Péron et Pierre Gaigneur (1657—1663). Ces marchands ont obtenu permission de la Compagnie de la Nouvelle-France d'armer à leur compte pour Québec. Ils y mènent vivres et marchandises, passagers et engagés. C'est même maintenant une obligation pour eux que d'embarquer des "hommes de travail". La compagnie impose le passage d'un homme par 16 tonneaux de jauge²⁹. Ce n'est pas exactement une nouveauté. La Compagnie des îles de Saint-Christophe a soumis les navires particuliers au même devoir³⁰. Mais la pratique n'était pas jusqu'alors venue en usage au Canada. Au commencement il semblerait donc que ces marchands subissent les conditions de la Compagnie. Ces passagers sont d'abord un à-côté du gros de leurs affaires, qui sont ventes d'eau-de-vie, de farine, de sel et de toiles. Mais bientôt les listes d'engagés s'allongent. Certainement le nombre de ces hommes ne correspond plus au nombre imposé selon

28. *Ibid.*, Reg. fol. 27 vo. et 28 vo.

29. Puis, dès son institution, en 1647, le Conseil de Québec imposa un homme par tonneau de fret.

30. Arch. Nat. Colonies F^o-52.

le tonnage. Il le dépasse de beaucoup. Les engagés sont devenus objets d'un commerce spécial, d'une spéculation. Quelques mots des contrats le révèlent. François Péron, en avril 1656, lève 30 hommes "pour Québec et autres endroits du Canada". Et souvent dans ces listes on ne prend plus soin d'indiquer le métier des engagés. Il s'est donc produit un important changement dans le recrutement de la main-d'œuvre coloniale. Elle avait été jusque-là choisie; on avait pris d'abord les hommes dont le métier correspondait aux besoins précis des premiers établissements. La Compagnie de la Nouvelle-France avait ainsi levé ses hommes. Les marchands des années 1655—1663 procèdent autrement. Ils paraissent aller au-devant de ces hommes, dont les uns désirent partir sans doute, mais dont les autres sans doute aussi ne sont que des pauvres sans grands moyens d'existence. Car il est deux indices qui parlent net, c'est d'abord l'origine souvent très éloignée de La Rochelle de ces engagés et c'est la grande proportion de ceux qui viennent des villes, des grandes villes: Paris, Bordeaux, Rouen, Chartres, Nevers, Angers, Troyes, parmi les engagés recrutés en 1655 par François Péron. Mais on n'a pas toujours pris le soin de nous donner les noms des lieux d'origine.

Les salaires au même temps s'uniformisent. Ils se fixent autour de 70 livres par an. Plus de ces 100, 120 livres des années 40. Les marchands sont maîtres. Sans doute une fois arrivés au Canada ces hommes sont-ils cédés aux colons à un prix d'autant plus fort que leur salaire est plus bas.

Cette pratique nouvelle vient en droiture des îles où on la voit s'établir dix ans plus tôt, dès 1645. Ce n'est pas que jusqu'alors des marchands n'aient levé des engagés. Mais c'était toujours — hors de la Compagnie de la Nouvelle-France — pour tel ou tel habitant de l'Acadie ou de Québec, et toujours en vertu d'une procuration précise. Ils représentaient leurs clients du Canada ou leurs associés. Maintenant ils sont sûrs de trouver là-bas une demande régulière de main-d'œuvre. Ils se font pourvoyeurs d'hommes. Il y a place pour un nouvel intermédiaire entre l'ouvrier, le laboureur, le journalier qui veut partir et le colon qui a besoin de lui. Le marchand est cet intermédiaire naturel pour le Canada. Aux Antilles l'intermédiaire est plutôt le capitaine de navire. Les marchands qui ont des capitaux ou du crédit se font recruteurs; non plus représentants officiels ou officieux, mais courtiers, négociants en main-d'œuvre.

On ne voit plus dans les contrats le nom du colon pour qui ils opèrent. Ils prennent des hommes pour les recéder. C'est le début de la spéculation. On s'en accomode. Aux îles cet usage ne fera que se développer. Au Canada cette pratique ne vivra pas bien longtemps, une dizaine d'années; mais ici comme là-bas le système procurant probablement plus facilement du travail, il attirera vers l'Amérique une foule de chômeurs qui n'auraient, on peut croire, jamais eu l'idée d'aller en chercher outre-mer. Dans ces années 1655—1665 il y a tout à parier que le recrutement des engagés pour les îles et pour la Nouvelle-France fut sensiblement le même, ni meilleur ni pire ici que là.

Pour les îles tous les marchands rochelais s'en mêlent, petits et grands, et les capitaines imitent les marchands. D'où une spéculation immense. Pour le Canada, l'échelle est plus modeste; on compte peu de marchands recruteurs entre 1655 et 1665, et point de capitaines. A part François Péron et Jacques Pépin, tous ces marchands sont catholiques. Mais protestants et catholiques s'associent pour ce trafic, ainsi Jean Gitton, catholique, est l'associé de François Péron dès 1656.

Quelques chiffres nous diront le volume de ces départs dirigés. En 1655 François Péron engage 19 hommes; en 1656, Jacques Pépin, 20, Arnaud Pérez 13; en 1656, Péron, 30; en 1657, 15, en 1658, 16 et 8. En 1657, Antoine Grignon et Jacques Massé, et Pierre Gaigneur, 40 hommes: C'est Pierre Gaigneur seul, qui poursuit au delà de 1665 cette activité si spéciale. Mais comme il est devenu alors un des directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, et que cette Compagnie recrute des engagés pour les Antilles et pour le Canada, nous distinguons mal les engagements que Gaigneur fait pour son compte personnel de ceux qu'il fait pour celui de la Compagnie; de même on fait difficilement la part, parmi ceux que leva la Compagnie, entre ceux qui allèrent aux îles (surtout à la Guadeloupe) et ceux qui furent dirigés vers la Nouvelle-France. Du 23 mars au 18 avril 1665 P. Gaigneur "marchand à La Rochelle" fait partir pour Québec 67 engagés³¹. Il est possible que ces hommes aient été pour la Compagnie bien que les actes ne le disent pas. C'est au total bien

31. Teuleron, notaire.

près de 250 engagés qui de 1655 à 1665 s'en vont ainsi avec des contrats qui sont bien plus nettement des contrats d'émigration salariée que des contrats de travail; car que ceux qui partent aient été maçons, tailleurs, portefaix ou manœuvres, c'est comme aides. comme garçons de service qu'on les recrute. Il faut des hommes. C'est là que l'on peut parler de système, de poussée vers le dehors. La situation intérieure de la France joua alors pour mettre en mouvement un nombre considérable de mendiants et de pauvres. C'est en ces mêmes années 1659—1667 qu'on assiste aux départs massifs vers les îles; aux mêmes années que se fixe pour un demi-siècle la formule de la majorité des engagements pour l'Amérique, qu'elle se réduit à un usage fixe qu'on n'a pas plus à discuter qu'une tradition.

IV. *Administrateurs et communautés religieuses.* — Ce grand exode se ralentit bientôt et domine après 1665 le courant ancien des engagements individuels directs aux colons. Il n'avait point cessé à côté des enrôlements par grandes listes, et Pierre Gaigneur comme Arnaud Pérez avaient recruté des hommes pour leurs clients de Québec et des Trois-Rivières en même temps qu'ils levaient leurs grandes équipes. Après 1665 les Jésuites apparaissent comme de très importants recruteurs. Ils ont de nombreuses fermes. Leurs "séminaires" et missions ont besoin de main-d'œuvre professionnelle. Ils vont faire ramener par les Pères qui s'embarquent pour la Nouvelle-France des "laboureurs à bœufs," des "laboureurs", des "fariniers", des journaliers. L'évêque de Québec, des prêtres de Saint-Sulpice se font conduire des hommes, des laboureurs presque tous, et toujours par un ou par deux, jamais par groupes importants.

Ces recrues se font aux conditions parallèles des enrôlements des marchands spéculateurs; ils n'obtiennent pas mieux que 70 livres par an, excepté les fariniers généralement mieux payés. Mais à voir la précision souvent plus grande des conditions de travail et les soins prévus en cas de maladie, on a l'impression très nette d'un recrutement sérieusement choisi — probablement par l'intermédiaire du clergé paroissial — et d'un traitement moins rude. La condition des engagés passés pour le compte des religieux ou ecclésiastiques paraît tantôt à peu près celle des domestiques de maison, tantôt celle de semi-fermiers.

De même pour les Hospitalières de Montréal en mars 1685³² et la Congrégation de Montréal en 1714³³.

En gros, cette œuvre de colonisation des communautés religieuses par engagés ne dure guère qu'une vingtaine d'années. Elle s'efface après 1687. Elle correspondrait donc à des années d'installation méthodique, plutôt qu'à des entreprises de longue haleine, à moins que religieux et religieuses n'aient préféré assez vite prendre sur place des ouvriers qu'ils pouvaient choisir à meilleur escient que par le jeu d'agents, même consciencieux.

Les besoins des gouverneurs, lieutenants de roi, officiers et magistrats durèrent plus longtemps; mais sans doute ne nous apparaissent-ils comme tels que parce que les gouverneurs et officiers du roi ne séjournant pas très longtemps au Canada et levant tous des engagés, nous avons l'impression d'un recrutement plus actif:

Voyer vicomte d'Argenson, gouverneur, 4 engagés en avril 1658³⁴.
Du Coudray, lieutenant pour le roi en Nouvelle-France, 2 engagés,
en 1661 et 1664³⁵.

Talon, intendant à Québec, un engagé en 1671³⁶.

Callières, gouverneur à Montréal, un engagé en 1698³⁷.

Gilles Boyvinet, lieutenant-général aux Trois-Rivières, 2 engagés
en 1686³⁸.

Claude de Ramsay, gouverneur de Montréal, un engagé en 1714³⁹.
Sarrasin, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, deux engagés
en 1714⁴⁰.

Marquis de Vaudreuil, gouverneur, un engagé en 1706⁴¹.

32. Rivière et Soulard, notaires, 21 mars.

33. 21 avril 1714. *Ibid.*

34. Cherbonnier, notaire, 12-20 avril.

35. Teuleron, notaire, Reg. 1659-1661, 25 fév. 1661; *ibid.*, reg. 1663-1664, 18 février 1664.

36. Teuleron, liasse, 4 mai 1671.

37. Bagard, notaire, liasse, 16 juin 1698.

38. Rivière et Soulard, notaires, 18 mai 1686.

39. *Ibid.*, 8 avril 1714.

40. *Ibid.*, 13 mai 1714.

41. *Ibid.*, 4 mai 1706.

Pierre You, sieur de la Découverte, aide-major à Montréal, 2 engagés, 1714⁴².

Pierre Cos, écuyer, s^r de Bailleul, enseigne d'une compagnie de la marine, un engagé, en 1704, etc.⁴³

* * *

V. *Nouvelles Compagnies (1685—1686)* — La Compagnie de l'Acadie en 1685 et en 1686 la Compagnie du Canada essaient de reprendre des levées d'hommes comme l'avaient fait la Compagnie de la Nouvelle-France, celle des Indes Occidentales et des marchands rochelais. Mais le marquis de Cheury et les autres intéressés dans la Compagnie d'Acadie ne trouvent que 6 engagés, et si Antoine Héron, directeur de la Compagnie du Canada en lève 26 en 1686⁴⁴ son effort s'arrête court. Ce renouveau des Compagnies de colonisation qui voulut sans doute rajeunir un courant qui tombait, n'eut aucun lendemain. De La Rochelle, on se dirige de moins en moins vers le Canada à la fin du XVII^e siècle. Tous les yeux sont tournés vers Saint-Domingue.

* * *

III. LES DIVERS TYPES DE CONTRATS

A première vue rien de plus varié que les conditions des contrats d'engagement pour le Canada. Il y a d'abord de très grandes différences entre les salaires, et dans les situations faites à certains engagés. Mais à regarder de plus près on arrive à remarquer que ces différences de salaires et de traitement sont surtout sensibles au début et qu'en résumé, c'est l'inégalité des salaires qui fait les grandes classes d'engagés. Le point mis à part — et qui a son importance — les engagements pour le Canada sont beaucoup plus uniformes dans leurs clauses que les contrats pour les îles où l'on peut trouver des types fort complexes qui évoluent plus nettement et plus

42. *Ibid.*, 12 janvier 1714.

43. *Ibid.*, 9 juillet 1706.

44. *Ibid.*, 3 février 13 mars 1686.

vite suivant les nécessités du temps et les vicissitudes mêmes du recrutement.

Voici les principales variétés de contrats que l'on trouve pour le Canada; quelques-unes sont particulières à cette colonie:

1. Les contrats de pêche et d'hivernage.
2. Les contrats d'engagement de matelots et de soldats.
3. Les contrats pour un maître inconnu.
5. Les contrats conditionnels; les contrats-apprentissage, les contrats-association.
6. Les contrats "de métayers".

* * *

1. Confondant parfois au début les simples contrats pour la pêche avec les engagements pour la pêche et l'hivernage nous avons négligé d'en relever un certain nombre. Ils sont tout à fait propres au Canada. Avant 1640, les contrats d'engagement sont tout proches des contrats d'embarquement pour la pêche de la morue à Terre-Neuve. Les débarquements en Acadie, la chasse aux pelleteries, l'abattage du bois sont pendant des années assez longues de simples compléments de la vie des pêcheries dans ces parages. Et c'est là que l'on discerne assez clairement les origines du contrat d'engagement. Il n'est au commencement qu'une forme particulière de l'enrôlement maritime. Il est né des besoins que les pêcheurs avaient d'hommes à terre. Sur les grèves pour le séchage des morues, pour les bois nécessaires aux réparations des barques, pour le carénage, il fallait des engagés à plus long terme que les marins des bateaux de pêche, recrutés pour une campagne. Les patrons des stations à terre demandent un prolongement de temps du contrat, sans changer beaucoup sa nature. C'est ce que l'on voit se reproduire tout le long du XVII^e siècle à Terre-Neuve, et très nettement encore en 1690 où éclatent des troubles à ce sujet⁴⁵ car les "habitants" débauchent les hommes d'équipage des bateaux de pêche. Ces contrats d'engagement encore à demi-maritimes et liés au mouvement même des

45. R. Le Blant, "Une sédition basque à Terre-Neuve en 1690", *Revue historique et archéologique du Béarn et Pays Basque* (1932), 14; et "La Colonie française de Terre-Neuve sous Louis XIV, Daniel d'Auger de Subercase", in *Nova Francia*, VII: 37-38.

pêcheries se rencontrent dès 1620. M. Et. Trocmé en a trouvé deux dans les minutes Chesneau, signés par Lomeron pour Poutrincourt (1620).

* * *

2. Autre indice des origines maritimes du contrat d'engagement canadien: le grand nombre des matelots à côté des soldats. Aux Antilles on recrutait bien des hommes de mer, mais en nombre restreint, pour le cabotage entre les îles ou entre les quartiers d'une même île, et l'on ne paraît pas s'être préoccupé de lever des soldats, peut-être parce que le voisinage de l'Espagnol et la crainte des descentes anglaises maintenaient un service des milices plus rigide, et que le peuplement par noyaux dispersait moins l'habitat, se prêtait mieux à des rassemblements rapides aux points menacés. Au Canada les besoins sont autres: à la mer et à terre. Il faut des matelots et aussi des soldats de métier pour armer les forts, servir les canons. On recrute des hommes qui ont servi, pour qu'ils servent encore comme soldats. Leurs contrats, comme aussi certains des engagements de matelots, disent: "tant pour servir comme laboureur... qu'aux ordres du gouverneur". Ils sont appelés à servir au bûcheronnage, aux labours, mais le nombre des caporaux, des sergents, des arquebusiers et des Suisses, témoigne que ce sont de véritables petites unités qu'on embarque.

Et la mésentente entre les chefs de la jeune Acadie est telle qu'on les voit se préparer à lutter en dressant des forts et en levant de petites troupes: ainsi La Tour contre d'Aulnay.

* * *

3. Les contrats personnels directs font une famille de contrats abondamment représentée parmi les actes d'engagement pour le Canada. La caractéristique de ce type de contrats est que l'engagé sait toujours avant de partir chez quel colon il aura à travailler. Ce n'est point là simple détail. Assurément l'effort qu'on attend de cet engagé est le même que celui qu'on demande à l'homme qui part sans savoir à qui il sera loué. Mais souvent le colon à qui s'engage l'émigrant est connu à La Rochelle. Dans les auberges, chez les notaires, on sait qu'on est bien traité chez tel Canadien, mal nourri

chez tel autre. Un certain choix, certains refus, sont possibles. Maîtres et engagés, quand ils sont de la même province, du même coin de province, sont ainsi compagnons avant le voyage, avant de se connaître. Ces contrats ne manquent point pour les Antilles; mais ils s'y retrouvent nombreux pour les années des débuts, de 1640 à 1670, aux îles, de 1670 à 1690 à Saint-Domingue. L'originalité du Canada est d'avoir toujours eu de ces engagements directs; ils sont la grande majorité. Il n'y a qu'une semi-éclipse de ce type entre 1655 et 1667.

Les gages de ces engagés sont divers. Ils ne sont ni plus ni moins élevés que ceux de leurs camarades, et l'on compte ici de nombreux laboureurs et manœuvres sans talents particuliers à côté d'ouvriers qualifiés. Quelques actes prévoient le retour au bout de deux ans. Dans l'ensemble, le travailleur demeure attaché à son métier et les risques de changement de maître paraissent plus réduits que dans les autres contrats. On peut dire que ces contrats-là résument l'essentiel de l'émigration vers le Canada au XVIIe siècle, car aussi bien les bûcherons que les hommes de la terre, les fariniers que les maçons, les meuniers que les hommes de peine, les domestiques que les charpentiers y trouvent plus d'intérêt. Toutes les femmes isolées et presque toutes les femmes qui partent avec leur mari et leurs enfants sont engagées de cette manière.

* * *

4. Aux années des enrôlements groupés par longs rôles, de 1655 à 1667, correspond un type de contrat nouveau. Il diffère du précédent par l'absence de nom de colon. L'engagé ne sait pas à qui il sera cédé par le marchand qui l'a recruté. Il s'en sépare aussi, mais cela n'apporte pas une différence très importante, par l'uniformité des gages. Ce genre de contrat a-t-il paru trop dur, a-t-il mal réussi? Il le semble, car il ne survit pas aux années de la grande émigration coloniale 1660—1667. Mais sa disparition est peut-être due au succès des conditions offertes par la Nouvelle Compagnie des Indes Occidentales.

* * *

5. Elle n'est pas en effet sans expérience des meilleures conditions du recrutement, et elle saura lever des hommes pour la Guade-

loupe et Madagascar en leur laissant la possibilité de rembourser le prix de leur traversée avec leurs premiers gains. C'est un prêt qu'elle fait et ses conditions sont humaines. Mais rien de semblable n'apparaît dans ses efforts pour amener des hommes au Canada. L'usage des engagements conditionnels, qui sera toujours moins répandu à La Rochelle qu'à Dieppe, est inconnu chez les armateurs et capitaines qui embarquent des engagés pour la Nouvelle-France. Faudrait-il penser que peu d'engagés avaient au Canada des parents connus des capitaines et solvables? Le problème ne doit pas être simple.

Il est toutefois des actes qui, malgré les apparences, ont quelque lien avec les contrats conditionnels, ce sont les obligations pour passage, telles qu'en signent des groupes d'hommes qui s'embarquent en juin 1659 pour Montréal au compte de l'abbé de Caylus, par l'intermédiaire de Jérôme Le Royer de La Dauversière⁴⁶, ou qui s'engagent à Jeanne Mance pour l'Hôtel-Dieu de Montréal⁴⁷. Ces ouvriers de métiers très différents promettent de partir pour servir telle personne, ou telle communauté, qui certainement s'occupent à leur trouver un passage. Les conditions du travail ne sont pas précisées, ni les gages. Mais on a peine à penser que cette promesse de départ et de service n'impose pas une contre-partie au maître futur. Ces obligations ne peuvent être que des échanges de services. Le futur maître fait probablement quelques avances d'argent, puisqu'il prend des garanties en face des colons, recruteurs concurrents.

La pratique des engagements-apprentissage pour les tout jeunes gens et celle des engagements-association fut pratiquement inconnue au Canada puisqu'on ne compte que deux contrats-apprentissage et trois ou quatre exemples d'association d'un colon avec des ouvriers.

* * *

6. Il y aurait beaucoup à dire sur les engagements pour métayage. Les jésuites furent à peu près les seuls à les signer pour l'ex-

46. Demontreau, Reg., 1659, 8 juin.

47. *Ibid.*, 5 mai-18 juin.

ploitation ou même la création de leurs fermes. Ces contrats très originaux méritent une étude particulière que nous réservons.

* * *

De quelque type qu'ils soient, tous les contrats pour le Canada prévoient des gages en argent. Jamais de salaires en nature. Et la grande majorité des contrats consentent à des avances équivalent à la moitié des gages. Ce sont là des restes évidents encore des origines maritimes du contrat d'engagement canadien. Les matelots embarqués pour la pêche n'étaient pas payés partout de la même façon. Les Basques se faisaient régler au mois ou au voyage. Les Rochelais étaient rétribués aussi au mois, et en argent. Point de société en participation; l'engagé comme le marin n'aura point l'habitude de s'associer avec son maître. Il préférera lui aussi un salaire fixe.

Les matelots recevaient deux sortes d'avances, les avances perdues et les avances à valoir. Les premières restaient définitivement acquises à l'homme quel que fût le résultat de la pêche. Les autres se prenaient sur la part de poisson qui reviendrait au pêcheur, au retour. L'engagé pour l'Acadie ou pour la Nouvelle-France ne reçoit que des avances à valoir, sur ses gages. Mais les vêtements, ses outils, il doit les payer avec ce qui équivaut à la part que la coutume générale de la mer fait donner par les armateurs aux matelots ordinaires. Cette part donnée aux matelots allait de la moitié aux trois quarts de leur solde. Elle ne dépasse guère la moitié pour les engagés canadiens, mais, non plus, elle est rarement inférieure à ce taux. Il y a un parallélisme indéniable.

L'importance de ces avances par rapport au salaire permet une autre observation: beaucoup d'engagés pour le Canada, comme les matelots, laissent peut-être leur famille derrière eux. Une part de ces avances allait à leurs femmes. Ce qui laisserait penser que cette émigration vers le Canada fut au moins au départ et d'intention, une émigration temporaire. Le Canada ne fut pas dès l'abord une colonie de peuplement. Le nombre des femmes laissées en France le montrerait. La proportion des femmes et des ménages qui s'embarquent est extrêmement faible. Elle est peut-être plus faible que pour les Antilles. Semblablement la proportion des engagés qui re-

vinrent de Nouvelle-France dut être sensiblement plus forte que celle des engagés des Antilles.

IV. LES MÉTIERS

Assurément on manquait partout de bras en Nouvelle-France et de bras de tous les métiers. Mais les conditions mêmes de la mise en exploitation du pays ont imposé un certain ordre dans l'arrivée de la main-d'œuvre, dans le déroulement des métiers. Et c'est là que l'on voit qu'il ne faut pas trop exagérer la part de la misère dans l'émigration vers le Canada. Il y eut une hiérarchie des tâches, que réglèrent les marchands, les administrateurs, les communautés religieuses et les colons, parce qu'il y eut une hiérarchie des besoins.

Au début, c'est-à-dire ici avant 1650, les engagés pour l'Acadie sont des charpentiers, des matelots, des soldats et des laboureurs. Les charpentiers sont pour la plupart des charpentiers ordinaires, c'est-à-dire des hommes qui savent abattre des arbres, façonner le bois, dresser une maison et apprendre à des manœuvres à manier haches et scies. Les laboureurs laboureront, mais aussi se mettront au bûcheronnage, car ce que l'homme ici a partout en face de lui, c'est l'arbre et l'eau. Les soldats et les matelots, disent les contrats, devront se mettre au bois ou à la charrue selon les besoins.

Il est remarquable que dans les premières équipes de travailleurs n'apparaissent pas de maçons. Aucun avant 1642. Ils n'arrivent en nombre, 7, qu'en 1643, avec 6 charpentiers encore. Cette année 1643 dut voir s'élever de grands travaux de fortification. Après quoi les maçons redeviennent rares.

Il y a si peu de charpentiers de navire (un en 1642, un en 1643, quatre en 1645) et encore moins de charpentiers de gros œuvre, parce qu'ils se dirigent de préférence vers les Antilles, où peut-être ils sont davantage maîtres de leurs mouvements, et trouvent de meilleurs contrats, ou à s'associer avec des colons.

Peu de couvreurs. A quoi serviraient-ils? On ne donnait ce nom qu'aux couvreurs d'ardoise. La pose des tuiles ou celle des essentes ou bardeaux est alors une tâche de charpentier. Pas de charron avant 1656, et seulement une dizaine de scieurs de long. Il est probablement entendu que tous les ouvriers du bois qu'on emmène au Canada savent "tirer la scie".

Au Canada d'où ne s'expédient ni indigos, ni sucres, on a peu besoin de tonneliers. Les peaux ne partent point dans des fûts. Il n'en arrive un que de loin en loin, le maximum est de quatre, en 1644. Les beaux salaires offerts par les colons des îles fixent leur choix.

Avant 1656 on peut compter beaucoup de boulangers, maîtres, compagnons, ou apprentis, jusqu'à cinq en 1642 et trois en 1643; on ne trouve pas un meunier, pas un farinier. En revanche après 1656, alors que les boulangers se font rares, les meuniers et fariniers arrivent. Il y a là plus qu'un indice, c'est le résumé d'une histoire économique et d'une évolution de la société coloniale. Si des boulangers viennent si nombreux avant 1656 c'est qu'on récolte encore peu de blé en Nouvelle-France et qu'on y a construit que peu de fours, et aux points les plus peuplés, et ce sont des fours collectifs. Ensuite, la colonie achète beaucoup moins de farine, parce qu'elle récolte assez de blé. Les fours particuliers se sont multipliés. Chacun a son four. C'est des meuniers qu'il faut.

En tout, cinq cordonniers et un faiseur de sabots. C'est donc, ou que chacun fait ses chaussures, ou qu'elles arrivent toutes faites de France. A moins encore que les métiers de cordonnier et de sabotier, très rémunérateurs, aient été dès le début très recherchés et que les premiers ouvriers aient bientôt formé sur place des apprentis. Mais croyons plutôt à l'achat de souliers de confection. — Semblablement, pour ainsi dire point de tailleurs d'habits: cinq, et deux tisserands. Tous les lainages, les toiles, les draps viennent de France. Vers ce pays qui vivait surtout du commerce de ses peaux et pelleteries on s'étonne de ne voir partir qu'un corroyeur et deux tanneurs (1656—1659).

Les métiers d'arquebusiers, d'armuriers, de taillandiers et même de serruriers sont assortis à celui de soldat. Les serruriers et les taillandiers savent réparer fusils et armes blanches. Ce sont des métiers demandés au début — 5 arquebusiers et armuriers avant 1646.

Peu d'ouvriers du fer: un forgeron, un fondeur, un cloutier-forgeron, un chaudronnier, un poëlier, pas de maréchaux ferrants. Nous sommes loin ici des alléchantes conditions que les forgerons et chaudronniers trouvent aux îles qui à quelques années de leur

début s'équipent pour l'industrie sucrière et demandent des ouvriers du fer et du cuivre pour monter les équipages de leurs sucreries.

Tout cela fait pour le Canada un recrutement assez homogène, mais assez différent de celui des îles. Beaucoup plus longtemps qu'aux Antilles on est devant des équipes de caractère évidemment pionnier, et cela persiste jusque vers 1660. Autre trait original qui se maintient assez longtemps et qu'on a aperçu dès 1640, c'est la prédominance marquée des matelots, des soldats et des paysans. Ce sont des hommes de la mer et de la campagne qui vont en Nouvelle-France. On ne forcerait point la vérité en simplifiant et en disant que le Canada se peuple avant 1660 presque exclusivement d'ouvriers du bois, de matelots, de soldats-bûcherons, de soldats-laboureurs et de laboureurs.

1638—1660	1680—1715
25 charpentiers & 7 scieurs de long	2 charpentiers (de navire)
28 matelots	18 matelots
48 laboureurs & 11 "journaliers"	18 laboureurs & 38 "hommes de service"

Parmi ces laboureurs, les contrats distinguent des "laboureurs à bras", peu nombreux, des "laboureurs à bœufs", et les "laboureurs". On a coutume de tenir le nom de "laboureur" pour synonyme de paysan aisé, propriétaire de quelques terres de valeur. Dans les actes d'engagement ce mot ne paraît pas avoir ce sens-là. Il désigne très clairement ceux que nous appelons ouvriers agricoles, et que les engagements appellent: les gens de service, les hommes de bras, ou les hommes de peine ou journaliers enfin. Ce sont gens prêts à tout faire, les manœuvres du temps. Les laboureurs à bœufs viennent presque tous comme métayers.

"Laboureurs", journaliers et gens de service des vingt-cinq premières années ne sont pas tous recrutés pour les travaux des champs. On leur demande des tâches de bûcheron. Les textes le disent. La Nouvelle-France ne devient que peu à peu une colonie agricole. Les travaux de la mer, le gros problème des communications en ce pays des rivières, dominent longtemps, et aussi les luttes entre

chefs de poste, quand ce ne sont pas les luttes entre lieutenants de roi. Pour dire tout, il convient d'observer aussi que les contrats d'avant 1655 sont en grande majorité pour l'Acadie, ce qui ne manque pas d'accentuer le caractère maritime et militaire du recrutement général des engagés.

Jusqu'à la fin la proportion des laboureurs restera essentielle, tandis que diminuera celle des matelots. Mais en même temps que les hommes de la mer et de la terre, s'enrôlera une gamme très variée d'artisans: jardiniers, bonnetiers, commis, vitriers, charretiers, cuisiniers, chirurgiens, etc. Certes ce n'est pas le bariolage des embarquements pour les Antilles où la diversité des professions est presque infinie; mais il y a un changement certain dans le recrutement pour le Canada et un changement parallèle à celui des îles. Cette diversité des métiers correspond-elle à une diversité nouvelle des besoins de la colonie qui se fixe ou n'est-elle pas plutôt le reflet d'un mouvement plus large d'émigration provoqué par une misère plus grande? On penche vers cette dernière hypothèse devant la part massive des garçons de service "bons à toutes choses" qui s'en vont aux îles ou en Nouvelle-France. Ce sont les pauvres gens qui s'offrent les plus nombreux à partir. Les spécialités professionnelles paraissent s'effacer en même temps que les salaires s'alignent désormais sur les salaires les plus bas de la période précédente.

Il est donc évident que cette répartition générale des métiers, comme le rythme général des départs exprime à la fois bien des choses. Elle exprime un rythme du travail et des besoins généraux de la colonie, les conditions maritimes des diverses époques du XVII^e siècle. Mais c'est aussi un miroir de la situation économique et sociale de la métropole.

V. LEURS PROVINCES

Ces engagés qui partent par groupes ou individuellement, d'où viennent-ils? Pourquoi sont-ils partis? Jusqu'à un certain point leurs origines provinciales apportent une réponse aux questions que l'on se pose sur leurs destinées au Canada! L'analyse de ces origines, des comparaisons, nous expliqueront le but et l'esprit de ces ouvriers et de ces paysans.

Les contrats pour le Canada sont en général soigneusement rédigés. Ils nous donnent, renseignement important, la paroisse et parfois le village d'origine des engagés. Les listes d'engagés que l'on trouve dans les minutes du notaire Cherbonnier, ou dans les papiers de l'Amirauté sont beaucoup plus laconiques. Ce ne sont que des extraits des contrats d'engagement, des sortes de listes d'embarquement; ces gens partent sur le même navire, pour le compte du même marchand. Elles laissent de côté soit l'âge, soit le métier, soit le lieu d'origine de ceux qui partent. Malgré ces lacunes nous avons plusieurs centaines de noms de lieu, et ils sont répartis sur d'assez longues années pour que les conclusions soient valables. Ce qui nous manque le plus, c'est le nom de la paroisse des engagés d'origine urbaine. Il nous importerait beaucoup de savoir si l'engagé venait d'un quartier central, ou d'un faubourg ouvrier ou à demi-rural, d'un quartier riche ou d'un quartier pauvre.

* * *

Les plus nombreux engagés viennent de La Rochelle et de ses alentours immédiats. La Rochelle est en tête avec 154 noms d'engagés. Rien de plus naturel. Elle est le rendez-vous, la dernière étape de tous ceux qui veulent aller outre-mer: paysans poitevins, saintongeais et même aunisiens, charpentiers, matelots et soldats cherchent dans la ville embauche ou charité. Tous ces noms d'engagés sont la mesure même de l'attraction régionale et locale de cette originale capitale. Bien des actes sont là pour nous préciser que l'engagé bien que "demeurant de présent à La Rochelle" est né dans une assez lointaine paroisse. Les charpentiers, les maçons sont parmi ceux qui changent le plus souvent de chantier ou d'abri.

De La Rochelle viennent des gens de tous les métiers, métiers urbains, métiers ruraux, métiers sédentaires, métiers ambulants. Les laboureurs, hommes de peine, garçons de service, journaliers bons à toutes besognes, sont là en grand nombre, les laboureurs surtout. Certes, plus d'un de ces hommes de la terre sort des faubourgs ruraux de la ville, de Saint-Eloi, de Laleu, de Lagord, de Tasdon, mais pas tous. La Rochelle sert de refuge aux paysans comme aux ouvriers.

Elle est aussi le centre d'activité des armateurs, des capitaines et de tous les agents recruteurs: hôteliers, aubergistes, notaires, géoliers, huissiers, marchands forains et colporteurs, ces intermédiaires de toutes sortes et de toutes honnêtetés qui conduisent vers les bureaux des Compagnies de colonisation les pauvres diables ou les amis de l'aventure sur qui tout le monde veut gagner quelques écus ou quelques sous.

Ce rôle de La Rochelle sera constant au XVIIe siècle, comme le montre la répartition même des départs le long du siècle. Très nombreux en 1642 (27), en 1643 (20), en 1644 (14), en 1658 (15), en 1664 (8), leur chiffre fléchit exactement aux années où fléchit le mouvement général vers le Canada. S'il y a encore 10 engagés d'origine rochelaise en 1665, il n'y en a plus que un en 1667, cinq en 1673, un en 1676, un en 1684, 2 en 1685, etc.

L'on ne peut pas séparer La Rochelle de sa campagne ni du front maritime qui au nord et au sud prolonge son action. La campagne rochelaise vit avec le port et participe à l'œuvre coloniale de la cité: Aytré a 8 engagés, Saint-Maurice 5; la Clavette, la Jarrie, Tasdon, Puilboreau un, La Jarne, 3, comme Dompierre, Marsilly 5. Tout de même les ports qui des Sables à la Sendre s'échelonnent face à l'océan et au grand continent de par-delà: petits ports, grèves, bourgs côtiers ou semi-côtiers: les Sables, Olonne, l'Ile-d'Elle, Saint-Gilles-sur-Vic, Aiguillon, Marans, Nieul au Nord, et vers le Sud: Angoulins, Marennes, la Tremblade, Tonnay-Charente, Brouage.

Les deux îles, Ré l'Aunisienne, Oleron la Saintongeaise sont aussi liées à la vie de La Rochelle. Elles ont toujours été grandes terres d'émigration parce qu'elles ont toujours été vouées à la grande pêche et au commerce maritime. Oleron et Ré fournissent d'équipages et d'états-majors une grande partie de la flotte rochelaise. Ars, la Flotte, Saint-Denis et Saint-Martin sont les pays des pilotes, des bossuins, armuriers, des capitaines, des calfats, des charpentiers de navire, des tonneliers et des sauniers. Ils s'en vont par groupes, frères, cousins du même nom, camarades du même âge et du même métier. Au Canada comme aux Antilles ils retrouveront des parents, des voisins, des anciens. Peu d'engagés de ces îles seront isolés outre-mer.

Entre les deux îles il y a de très nettes différences. D'abord Ré a quatre fois plus d'engagés qu'Oleron, 38 contre 9. Ré demeure

la banlieue d'avant-garde de La Rochelle. Les Rétais viennent de quelques bourgs, des ports de l'île: La Flotte envoie 18 hommes, Saint-Martin 5, Ars 3. A Oleron c'est un éparpillement. Les Rétais sont gens de mer ou ouvriers vivant directement du travail des quais: charpentiers, calfats, tonneliers. Les Oleronnais sont plutôt des terriens: le Château, 2 hommes, Saint-Denis 3, Saint-Pierre 2, Chéré, 1.

Les îles et la cité forment le même foyer de vie maritime et coloniale.

* * *

En dehors de cet immédiat arrière-pays de La Rochelle, l'Aunis n'a pas une contribution qui compte. L'Aunis, comme la Saintonge et le Poitou, est attirée moins par le Canada que par les îles, et le gros chiffre des engagés poitevins s'explique surtout par l'étendue même de cette province plus étendue que l'Aunis et la Saintonge réunies. Ses engagés pour la Nouvelle-France sont huit fois plus nombreux que ceux qui vont aux Antilles et ils viennent en grande majorité du Bas-Poitou, et plus particulièrement des paroisses proches de l'Aunis.

La Saintonge offre 50 noms, mais peu de l'intérieur: l'île d'Oleron 9 noms, Brouage 12, la Tremblade 2, Marennes 5, Tonnay-Charente 2, Rochefort 1, Saint-Jean d'Angély 8. L'essentiel arrive de la côte.

La Rochelle.....	154	Normandie.....	22	Limousin.....	4
Pays rochelais.....	70	Maine et Perche.....	17	Picardie.....	4
(avec Ré)					
Pays d'Aunis.....	254	Paris et région.....	16	Lyonnais.....	3
Poitou.....	114	Touraine.....	10	Lorraine.....	3
Saintonge.....	50	Auvergne.....	6	Férigord.....	3
Angoumois.....	26	Champagne.....	5	Provence.....	2
Anjou.....	25	Béarn.....	4	Berry.....	2
Bretagne.....	25				

Le Maine et la Normandie exceptés, qui sont comme détachés de l'arrière-pays des ports normands, dès qu'on s'éloigne des côtes et du Val-de-Loire c'est quasi le vide: personne ne vient du Limousin,

du Berry, du Périgord. La zone de recrutement de La Rochelle est pour le Canada plus étroite que pour les Antilles.

Une dernière évidence, c'est la très faible part de l'émigration urbaine, La Rochelle mise à part, comme il s'entend. Des plus grandes villes, comme des moyennes et des petites, peu d'hommes se laissent tenter par les terres libres et neuves du Canada. Aurait-il eu déjà une si mauvaise réputation? De Paris? que 9 engagés, de Bordeaux, 8, mais de Lyon 1, de Toulouse 2. Ce sont de tous autres chiffres qui partent de ces villes pour les Antilles, de Paris plus de 50 engagés, de Bordeaux 54, de Toulouse 15. On pourra dire que ces villes sont éloignées de La Rochelle. Mais plus près, dans la zone où son attraction a pu jouer, comme en Saintonge, en Angoumois ou en Bas-Poitou, les engagés ne viennent pas des villes, mais des bourgs ou des champs. Poitiers qui a 95 hommes pour les îles n'en a que 9 pour le Canada, Luçon 4 au lieu de 19, Châtellerauld 1 au lieu de 12, Fontenay-le-Comte que 6 contre 39, Niort que 2 contre 42; Saint-Jean d'Angély que 8 contre 44. La proportion est sensiblement la même dans plus loin: Orléans 2 contre 42, Blois 2 contre 24, Limoges 1 contre 30, Angers 5 contre 56, Tours 3 contre 39, le Mans 1 contre 11, etc. Il n'y a que dans les ports où la proportion soit plus forte: le Havre 4 contre 7, Rouen 5 contre 14, Saint-Malo 2 contre 8, les Sables 6 contre 15. Ici et là nulle distinction n'est possible entre villes à fortes minorités protestantes et les autres. A Niort, à Châtellerauld, à Luçon, à Fontenay, les protestants sont nombreux. Il y a là une évidence aveuglante et d'explication difficile. On se trouve devant un fait: les villes ne sont nulle part des foyers d'émigration vers la Nouvelle France. L'émigration vers le Canada est essentiellement rurale. Nulle part non plus de véritables foyers en dehors de La Rochelle et peut-être pendant un certain temps autour de La Flèche. Mais ce ne sont pas les minutiers rochelais qui nous montrent nettement ce dernier foyer.

Ainsi, l'influence de La Rochelle, qui fut avec Dieppe, le plus grand port d'embarquement pour les îles et le Canada au XVII^e siècle, n'est point également répartie sur l'ensemble de La France. L'action de La Rochelle et celle des ports normands se partagent la France en deux grandes zones; Paris et la région parisienne étant sans aucun doute dans la zone d'attraction des ports de la Basse

Seine. La zone de La Rochelle se peut aisément limiter et diviser en sous-régions :

1o Elle se limite à l'arrière-pays assez étroit du port, sa pointe s'arrêtant aux pays du Val de Loire, au Limousin, au Périgord, à Bordeaux et au Haut-Poitou, qu'elle laisse hors d'elle.

2o Au delà elle atteint presque exclusivement des ports ou des villes.

3o Cet arrière-pays relativement restreint ne va pas sans diversités régionales très nettes, qui se maintiennent jusqu'à la fin. On remarque de forts centres de diffusion à côté de zones vides. L'on pense immédiatement à l'accès plus ou moins difficile des nouvelles maritimes. Ces noyaux de densité correspondent assez exactement à des paroisses qui ont envoyé un grand nombre d'hommes vers les colonies et qui sont donc restées en relations d'affaires, de parenté avec les milieux coloniaux et en relations de services avec les milieux maritimes.

VI. CAUSES DES DÉPARTS

Il n'est pas facile de dire ce qui entraînait ces hommes vers la Nouvelle-France. Les contrats nous offrent des noms de marchands, de Compagnies de colonisation, de colons. Ainsi c'est plutôt les intentions, les besoins des gens de la colonie que nous apercevons, les intérêts d'une colonie naissante — et ceux des intermédiaires appelés à l'aide. Qu'est-ce qui poussait les engagés à prêter l'oreille aux propositions des recruteurs ?

* * *

D'abord, la misère, ou au moins la pauvreté. Mesurer l'importance de cette cause est malaisé, parce que l'histoire connaît mal les pauvres. L'histoire est myope et ne voit que les grands mouvements. Elle n'aperçoit les pauvres que lorsqu'ils remuent, errent, se rassemblent par grandes troupes, se plaignent les armes à la main, ou mendient avec une insistance gênante. Seulement alors ils deviennent

personnages historiques. Le pauvre est le grand personnage de l'histoire sociale de tout le XVII^e siècle, mais peut-être plus particulièrement encore jusqu'en 1664. Le XVII^e siècle est le siècle de la mendicité. L'Ouest de la France, le Poitou, la Saintonge, le pays rochelais ont été pays de guerre. Il y eut d'abord les répercussions du soulèvement protestant (1611—1628), puis une incessante lutte de partisans. En réalité depuis 1618, les "remuements" ne cessèrent pas, sporadiques, il est vrai, et de peu de portée générale, mais indice certain d'insécurité sociale et de misère. Ces remuements sont dus aux mauvaises saisons, aux augmentations des tailles, suite de la guerre. Ils prennent la forme d'attaques contre les receveurs, de meurtres, de vols à main armée des deniers publics, le tout accompagné de la volupté séculaire de rosser les sergents. La contrebande du sel est une industrie régionale et les autorités locales soucieuses d'éviter une répression militaire, semblent fermer les yeux, et cette demi-complaisance en dit long sur la conscience universelle de la misère. Tout cela ne nous donne encore que des témoignages indirects.

L'analyse des registres paroissiaux ruraux et urbains est un bon moyen pour toucher aux souffrances du temps. En Poitou et en Saintonge il nous reste peu de suites de registres ruraux commençant au début du XVII^e siècle. Impossible donc de dresser des statistiques des mariages, des naissances, des mortalités infantiles si révélatrices des conditions de la vie contemporaine. Mais combien d'actes d'inhumation nous mettent devant des vagabonds, des malfaiteurs, des éclopés, des infirmes, des enfants inconnus, ou des veuves, qui traversent le pays, désœuvrés, chômeurs allant d'une ville à l'autre, en quête d'emploi et d'aumône.

Ces pauvres, anciens et nouveaux, ces errants encombrant les villes. A Châtellerault, à Poitiers, à La Rochelle et à Niort, les délibérations des échevinages ne sont que plaintes contre ces envahisseurs de toute provenance, qui tendent la main sur les places, au coin des ponts et des églises. On ne pourrait citer tous les passages relatifs aux "mendiants étrangers", aux "guenillous" et va-nu-pieds, aux "millediables" faméliques dont les bourgeois des villes ont autant de peine à se débarrasser que les villageois. L'importance de leur nombre se mesure aux réactions municipales, à leur dureté coupée de tolérance, à la commisération éperdue des âmes charitables.

Plus d'un pauvre était disposé à partir pour les pays d'outre-mer, car il s'agissait d'abord de vivre, de retrouver le pain perdu. Est-ce parmi eux que les armateurs et les agents des compagnies vont aller chercher leurs recrues? Les communautés religieuses, les Jésuites, les Ursulines, les Hospitalières, les Sulpiciens, Le Royer de La Dauversière mirent plus de soin à choisir ou à faire choisir leurs gens. Mais leurs recrues furent, somme toute, en nombre assez faible. Les meilleures équipes furent des équipes mêlées de bons et de moins bons. Toutes les compagnies de colonisation se trouvèrent en face des mêmes difficultés et de 1664 à 1674, c'est la même compagnie, celle des Indes Occidentales qui s'évertue à lever des hommes pour le Canada et pour les îles. Dès 1626, Richelieu n'avait-il pas donné des ordres pour que "les vagabonds et mendiants" valides, mais passant "leur vie à la gueuserie et à l'oisiveté" fussent mis au service des compagnies; "sinon dans un délai de deux mois, les compagnies pourront s'emparer d'eux et les garder pendant six ans sans leur devoir autre chose que la nourriture et le vêtement⁴⁸."

* * *

Ce sont les historiens canadiens qui peuvent nous dire si l'espoir d'une terre a encouragé les engagés à partir pour la Nouvelle-France. L'on sait que des seigneuries furent constituées au bénéfice des marchands et des colons qui avaient introduit beaucoup d'hommes, et que ces seigneuries furent un appât autant qu'une récompense. Il va sans dire que de tout cela nous ne trouvons rien dans les contrats rochelais: aucune promesse de terre, aucune promesse même d'outils agricoles pour l'exploitation d'un lot de terre après leur libération. L'engagé ne devait rien attendre de son passeur. Tout se réglait sur place, à la fin des années de service⁴⁹. Ces engagés qui étaient en si grand nombre des paysans, aspiraient, on peut croire,

48. E. Petit, *Droit public ou gouvernement des colonies françaises* (2 vol., Paris, 1771), I: 2.

49. Par exemple, la Compagnie de la Nouvelle-France ne sera dégagée de ses obligations de fournir à ses engagés "nourriture et entretien" qu'en leur assignant la quantité de terre défrichée suffisante à leur entretien.

à une ferme à eux, qu'ils façonneraient à leur manière. Mais à La Rochelle tout cela est hors de nos prises.

* * *

L'espérance de hauts salaires a été aussi un levain d'émigration, au moins chez les ouvriers. En 1643, Antoine Cheffault, recrutant des hommes pour la compagnie de la Nouvelle-France, promet jusqu'à 340 livres à un charpentier de navire, et il en avance immédiatement 100. L'année suivante il donne 200 livres à un charpentier ordinaire. Tuffet de même. C'est ce que gagnent au même moment un capitaine marchand, un major, un capitaine enseigne de Leborgne, gouverneur de l'Acadie⁵⁰. De pareils salaires avaient de quoi faire envie à de jeunes ouvriers et faire tourner la tête aux plus vieux compagnons.

Viennent ensuite les salaires des matelots, des maîtres de barque, des maîtres maçons et des chirurgiens, de 120 à 135 livres avant 1650, sensiblement davantage ensuite. Les armuriers, boulangers et serruriers ont aussi de beaux gages (90 à 160 livres par an).

Les soldats sont moins bien payés, ordinairement 60 livres, mais quelquefois 70, 80 et même 90 livres, quand ils sont — ou se disent — en même temps maçons ou matelots. Mais ce sont les laboureurs qui gagnent le moins. Leurs gages moyens sont de 70 livres, avec des écarts peu larges, 60, 72, 75 livres. On paraît être parvenu à leur imposer un tarif. C'est aussi celui des journaliers. En face, meuniers et fariniers ont 80, 100, 125 livres. Mais quelques pauvres diables n'arrivent pas à se faire donner plus de 45 ou de 50 livres pour leurs trois ans de servitude.

Au Canada quels étaient les prix des vivres et du vêtement ? Le P. Lejeune en parlant de la nourriture, nous apprend que "tout était cher au double de France". Le vivre d'un ouvrier était pour une semaine de deux pains de 6 ou 7 livres, de 2 livres de lard, de 2 onces de beurre, d'une petite mesure d'huile et de vinaigre, d'une livre de morue sèche et d'une écuellée de pois, l'écuellée faisant le seizième d'un boisseau, mais on ne sait s'il s'agit de la mesure de Rouen, de Dieppe ou de Paris. Pour la boisson, une chopine de cidre

50. Teuleron, notaire, Reg. 1658, 17 janvier, fol. 6 et 7.

par jour — un demi-litre — ou un peu de bière. Le vin était rare et l'eau-de-vie chère.

Une telle nourriture avait aussi de quoi plaire à des affamés, car elle s'ajoutait à un salaire moyen de 30 sous par jour. Il semble même en tenant compte de la différence des prix entre la colonie et la métropole que la marge faisait un bon salaire réel.

“Un homme coûte 30 sols par jour et [nous] le nourrissons fêtes et dimanches et mauvais temps. Nous faisons venir nos ouvriers de France que nous louons pour trois ans ou plus. Nous en avons dix qui font toutes nos affaires, excepté que les habitants nous fournissent la chaux sable et brique”, écrit de Québec, Marie de l'Incarnation à son fils le 26 août 1644⁵¹. Et elle paraît parler d'engagés payés par leur employeur, les Ursulines de Québec, au cours même de leurs trois années de service.

“C'est une chose étonnante combien les artisans et les manœuvres sont chers ici. Nous en avons à 45 et à 55 sols par jour. Les manœuvres ont 30 sols par jour avec leur nourriture...” En temps ordinaire, les Ursulines en faisaient “venir de France à un prix raisonnable. On les loue pour trois ans et de la sorte ils trouvent leur compte et nous aussi⁵²”.

Kalm⁵³, qui parle il est vrai du XVIII^e siècle, assure que les hauts salaires faisaient le plus grand effet sur les candidats émigrants : les gages d'un bon laquais allaient à 150 livres par an, ceux d'une servante à 100 livres. Un compagnon ouvrier avait de 3 à 4 livres par jour et un journalier de 30 à 60 sous. Ce qui n'était point forcer la vérité.

* * *

Il y eut aussi, n'en doutons pas, l'action efficace de la propagande. Mais comme elle fut surtout orale, il ne nous en reste pas de témoignage. Les agents recruteurs furent les marchands et leurs hommes d'affaires, mais aussi des ecclésiastiques et des hommes

51. Dom Jamet, éd., *Marie de l'Incarnation. Écrits spirituels et historiques* (4 vol., Paris, Québec, 1929—1939), III: 372.

52. *Ibid.*, t. IV.

53. Kalm, *Voyage*, II: 54.

vivant autour des communautés religieuses. Ni les uns, ni les autres ne sont gens à enrôler des engagés à l'aide de grosses affiches ou de prospectus. Les jésuites, les sulpiciens, les Ursulines et les hospitalières se servent plutôt du prône et des conversations des curés. Et il y a les récits, les écrits des missionnaires, et surtout leurs lettres à leurs amis de France, religieux, prêtres ou parents⁵⁴. L'on connaît bien l'œuvre de Le Royer de La Dauversière à La Flèche et autour de La Flèche. Il eut des émules.

Il semble que les capitaines de navire aient peu fait pour le recrutement des engagés canadiens. On n'en voit point lever du monde pour le compte des colons ou pour le leur. Aux Antilles c'était tout différent. Les capitaines de navire y trafiquent avec les besoins des planteurs. Le recrutement de la main-d'œuvre pour le Canada, dans la mesure où il y eut trafic, reste exclusivement aux mains du commerce, et le peuplement de la Nouvelle-France sera beaucoup moins que celui des îles une forme et le résultat de la spéculation.

VII. AUTOUR DES DÉPARTS

Certains engagés pour les îles recevaient en plus de leurs gages presque toujours en nature, tabac ou sucre, un pot-de-vin en argent. Il était peu considérable, un simple signe d'encouragement et de publicité. Le mot pot-de-vin reste ici près de ses origines car ces écus allaient immédiatement courir sur les tables des auberges. A quoi servirait mieux un pourboire? Parfois avec cet argent les engagés achetaient un petit boucaut d'eau-de-vie ou un quartaut de vin, qu'ils mettaient en commun pour la traversée. Le problème était de faire passer gratuitement ce précieux viatique. L'on trouve des discussions à ce sujet entre marchands passeurs d'engagés et armateurs, mais toujours il s'agit d'engagés pour les Antilles. Ceux du Canada aurait-ils donc été plus sobres? On ne voit pas bien pour-quoi. Cet alcool ou ce vin étaient une nécessité pour la traversée,

54. "Les Sulpiciens établis à Villemarie... écrivirent en Europe à leurs correspondants ecclésiastiques, les priant de s'enquérir s'il ne se trouverait pas des familles chrétiennes désireuses de fonder dans la colonie, un établissement durable et d'une foi assez vive pour travailler à la conversion des sauvages." P.-E. Renaud, *Les origines économiques du Canada. L'œuvre de la France* (Mamers, 1923), 236.

ou un objet de commerce à l'arrivée, au Canada certainement comme aux îles. Tous ces hommes sont rudes. Ils trouvaient un moment dans la boisson l'oubli de tout ce qu'ils quittaient.

Nulle allusion non plus à un coffre de pacotille à côté du coffre à outils. L'usage sur ce point était différent sans doute de celui des îles. Point de distribution de vêtements. Les très larges avances que l'on consent à tous ceux qui partent, aux ouvriers de haut métier comme aux simples garçons de service, doivent permettre à tous de se pourvoir de lainages, de toile et d'outillage professionnel. Les femmes ne sont pas mieux pourvues de trousseau que les hommes.

* * *

Le contrat signé, il n'y avait plus l'un en face de l'autre qu'un engagé et un maître, définitif ou non. Tous les efforts de l'engagiste allaient à rapprocher le plus possible le jour de la signature du jour de l'embarquement. Des jours, des semaines, parfois des mois passaient à attendre le départ. Les capitaines n'avaient que faire à leur bord des recrues avant l'appareillage. Des engagistes installent donc leurs hommes dans une auberge, et prennent à leur charge leur entretien. "Au premier mandement" l'engagé devra monter sur le navire. Mais cela n'était possible que pour de petits groupes. Dès qu'on était devant quelque dizaines d'engagés, les abriter, les nourrir même en commun, les surveiller eût été un trop gros souci. On les laissait libres, en leur attribuant une solde de quelques sous par jour, assez soigneusement établie selon le rang de leur profession.

Les dépenses pour le recrutement, l'entretien, les avances et la traversée d'un engagé allaient à une centaine de livres. C'était un peu moins que pour les engagés antillais. Les frais de levée, de notaire et de pot-de-vin montaient à une dizaine de livres. Les avances pour vêtements et outils à une trentaine au moins, et souvent davantage. Le prix du passage coûtait de 30 à 35 livres. Et au débarquement, la coutume leur faisait accorder quelque argent quand ils avaient à attendre un maître⁵⁵. Chaque homme revenait donc, en comprenant aussi les frais d'auberge d'avant l'embarquement à 90

55. Arch. Nat., Colonies, B³ 34 (1671); K 102, 4 avril 1669.

ou 100 livres. C'était sur cette somme que le recruteur ou le marchand s'arrangeait pour gratter quelque ristourne. Elle ne comptait vraiment que si on pouvait la prélever sur un grand nombre d'hommes partant en même temps.

Aucune trace de changements de maître, au port, au cours des semaines qui précèdent l'embarquement. Tant de marchands ou colons des Antilles consentent à céder leurs gens au lendemain même du contrat! Ont-ils donc une plus grande facilité à recruter des hommes? Ou la coutume de la Nouvelle France restreint-elle très strictement au premier maître le droit au travail de l'engagé? Cela serait assez étonnant. Mais le continent est un monde si différent des îles! Là encore ce sont les études des historiens canadiens qui apporteront toute la lumière qu'on désire. Les greffes judiciaires doivent être riches en procès relatifs à l'emploi des engagés.

Les engagés pour le Canada ne se font jamais remplacer et fort peu font annuler leurs contrats; et point de déserteurs au moment du départ. Parfois seulement en marge de l'acte une simple note: *Néant*, ou *Annulé*, ou bien le passeur ou son mandataire n'ont pas signé. Il faut certainement voir là un indice d'un recrutement meilleur que celui des engagés pour les Antilles, dont tant sont en fuite le jour de l'embarquement.

* * *

On a souvent écrit que la première phase de l'émigration vers le Canada s'était faite par engagements de familles entières. Il en fut peut-être ainsi à Honfleur et au Havre, bien qu'on ne trouve pas sur ce point dans les études des Barrey autant de précisions qu'on voudrait. Dans le tabellionage dieppois, qui ne commence il est vrai qu'en 1654, assez loin donc des débuts de l'émigration, les engagements par familles ne sont point faits courants. A La Rochelle les engagements sont presque toujours individuels et il y a autant d'actes qu'il y a d'engagements. Peu de familles, peu de ménages, peu de femmes isolées; parfois, des actes à la suite qui rapprochent des engagés au même patronyme, du même métier, du même âge ou du même village, ou encore des hommes paraissant avoir fait route commune avant d'arriver au port, ou longtemps trimardé ensemble. Mais on n'a pas l'habitude d'inscrire ces engagements sur le même acte. La plus importante exception est celle du notaire Cherbonnier

qui rassemblait souvent en un rôle commun tous les engagés partant sur le même navire, au compte du même colon ou du même entrepreneur de passages. Mais peut-on parler ici vraiment de recrutement collectif ?

Sur la vingtaine d'engagements qu'on peut appeler familiaux au sens large on a surtout des engagements de pères avec un de leurs enfants ou de jeunes ménages sans enfants. Les pères et les enfants sont souvent du même métier, le fils servant d'aide au père. Les ménages sont pour la plupart des ménages de laboureurs. Ils seront tous les deux, l'homme et la femme employés côte à côte sur la même exploitation, comme métayers ou domestiques agricoles. Quand la famille comprend parents et enfants le mari part comme ouvrier ou laboureur, la mère comme servante, les grandes filles aussi comme domestiques. L'on trouve peu de très jeunes enfants. Des engagés laissaient derrière eux femmes et enfants, mais nous n'en avons la preuve que pour des recrues allant aux îles.

Sur une cinquantaine d'engagés pour toutes les colonies entre 1634 et 1715, il y en a une vingtaine pour le Canada, la plupart partant entre 1640 et 1665, au moment de la grande émigration vers l'Amérique.

Aux Antilles on acceptait tous ceux qui venaient, même des enfants de 11 et de 10 ans, arrivant seuls. Rien de tel pour le Canada. Les colons y sont-ils plus exigeants, leurs intermédiaires plus consciencieux ? Il est probable. Un moment on avait levé des enfants de 12 à 14 ans, "bons tout au plus à garder les vaches". "Les habitants firent difficulté à les prendre, attendu qu'ils auraient eu de la peine par le peu de travail qu'ils auraient retiré d'eux, à rembourser ce qu'ils leur auraient coûté⁵⁶." Nous n'avons point d'engagés de moins de 16 ans sans leurs parents, peu même d'adolescents de moins de 18 ans, ce qui est remarquable dans un siècle où l'on tenait pour émancipé tout garçon d'une quinzaine d'années. Mais colons et recruteurs canadiens ne se préoccupent pas plus du consentement des parents que ceux des îles. Ils se moquent de l'interdiction d'emmener des jeunes sans le consentement des parents ou tuteurs. Mais au XVIII^e siècle qu'est-ce qu'un mineur ? Pour dire tout aussi,

56. De Meulles, cité par P.-E. Renaud, *Les origines économiques du Canada*, 240.

l'abus d'engager de jeunes enfants ne s'observe aux îles qu'après 1670. Les contrats des moins de 16 ans comptent alors pour un cinquième du total. A ce moment-là le Canada recrute peu de monde.

* * *

Les engagements laissent mal voir la part des étrangers dans la population des îles. Au Canada, où les étrangers furent toujours moins nombreux, la petite proportion des engagés non français — deux Irlandais et cinq ou six soldats Suisses — est vraisemblablement plus proche de la réalité.

* * *

La fin naturelle de cette histoire serait de passer l'Océan avec tous ces hommes et de suivre leurs destinées sur les côtes de l'Acadie ou sur les rives du Saint-Laurent. L'état des sources historiques le permet. Elles sont riches au Canada : registres paroissiaux du XVIIe siècle, recensements anciens, greffes judiciaires et notariaux, monographies paroissiales et familiales, etc. Mais le moyen en France de pointer la carrière de ces mille engagés, où nous manquent tant de bons livres canadiens, tant de publications de textes officiels ou non, parues à Québec ou à Montréal ! Il nous faut pratiquement nous contenter du *Dictionnaire... des familles canadiennes*, de Mgr Tanguay, bien imparfait, incomplet et qui n'a voulu être que généalogique.

On chercherait les dates des mariages, des naissances d'enfants, des remariages, des changements de domicile, des achats de terre, des décès et leurs causes. On verrait le grand nombre des mariages dès la fin du service, et parfois des mariages au cours même de l'engagement, à quels genres de travaux sont mis ces jeunes gens ; ou encore s'il est possible de tenter des statistiques valables des mariages, des décès. Mais tous ces éléments sont pour une autre étude, pour celle de la deuxième étape de l'histoire coloniale, celle de la fixation et du peuplement.

Notre propos a été autre. Nous datons ces départs d'hommes avec le plus de précision possible ; nous voyons qu'ils ont formé certaines années, par rapport à la population déjà établie, comme de

grosses vagues, que certaines autres années ils n'ont été qu'un léger renfort de remplacement. Nous avons essayé de mesurer la part de l'éphémère, de l'accidentel et du permanent, et d'éclairer les causes ou plutôt les alentours de ces départs dont nous ne percevons que l'extérieur, le côté public, avoué.

Comment ces engagés se sont-ils incorporés dans les cadres économiques et surtout dans les cadres sociaux du milieu colonial ? Y sont-ils tous entrés de la même manière et avec le même succès ? La naturalisation coloniale se faisait-elle plus profonde et plus rapide au Canada qu'aux îles ? Était-elle plus complète ou plus rapide pour certains métiers que pour d'autres ? Les caractères individuels ou les caractères professionnels ont-ils été d'abord, dans ce milieu neuf, élément de succès social, de fusion humaine ? Quelle fut la part des engagés dans la constitution de cet ensemble original, mais mouvant et combien fragile longtemps, qu'est une société que l'on veut installer loin de ses bases naturelles ?

Dès maintenant le cas des engagés canadiens nous paraît tout à fait à part sur quelques points dans l'ensemble du mouvement de l'émigration française du XVII^e siècle vers l'Amérique.

D'abord, l'arrivée, l'accroissement, la destinée des engagés, leurs chances d'avenir n'y furent jamais gênés par la traite, ne furent jamais en face du recrutement d'une main-d'œuvre noire. Point de concurrence non plus d'une main-d'œuvre indienne. On est devant le jeu naturel d'une émigration assez homogène qui doit lutter contre les difficultés du climat, du sol, de la forêt, des communications, de la guerre et celles aussi qui lui viennent de son chiffre restreint. Les problèmes sont autrement complexes aux Antilles, où les débarquements massifs d'esclaves africains dès la fin du XVII^e siècle ont restreint ou compliqué les possibilités sociales des engagés.

Aux Antilles il est malaisé de préciser à quel point exact les classes de la société coloniale résumaient les classes de métier que nous montrent au départ les engagements. Au Canada aussi le milieu et ses besoins agissaient profondément pour soumettre les nouveaux venus aux tâches immédiatement nécessaires. Mais il y est plus visible qu'un engagé était d'abord un homme qu'on mettait au bois et à la terre ou qui s'y mettait spontanément. Les derniers arrivés sont placés devant des tâches rudes et aux travaux de base, mais cet étagement des générations de nouveaux venus, ce clivage par date

d'arrivée si apparent aux îles où l'acclimatement était un long dressage, physique et moral, est moins net au Canada, car tout le monde y peine durement. Au lieu de s'y opérer par l'accès à des métiers moins pénibles ou plus rémunérateurs, l'ascension sociale se fait par l'accession à la terre, par la création d'une ferme. Ce n'est pas une petite différence. L'engagé est moins qu'aux îles membre d'une classe précise.

Il reste aussi moins marqué par son origine. Sa vie est plus stable s'il change moins souvent de maître. Les besoins de la vie coloniale, maritime, forestière et agricole, assez proches des habitudes de ces matelots, de ces paysans et de ces ouvriers, ont permis leur intégration rapide dans la nouvelle société. Certes ces hommes avaient à se soumettre tous aussi à un mode de vie nouveau, mais ce mode de vie dépaystait moins que la cassave, les ignames, les pimentades et l'absence de pain, à quoi devaient se plier leurs camarades des îles. L'hivernage et ses occupations, peut-être un léger salaire aussi, fixent plus vite le "serviteur" canadien. Le chantier et la ferme tiennent plus fortement leurs hommes que la place à vivres ou à tabac, ou même que la grande plantation à sucre. La colonisation de la Nouvelle-France, œuvre de petites gens, de petits moyens et d'exploitations familiales, a tenu rapprochés maîtres et engagés appelés à devenir bientôt colons, et chefs de famille. Sur les engagés canadiens et sur leur descendance ne planera pas cette réputation douteuse qui accompagne toujours aux îles le nom et le destin d'un ancien engagé, même devenu riche. Le contrat de servitude ne ferme en Nouvelle-France aucun accueil, ne rétrécit l'avenir de personne.

Le programme ouvert est vaste. Il va par-delà nos contrats. Il n'est plus rochelais. Eveiller des curiosités autour de ces noms et passer à nos amis canadiens la suite et l'élan, voilà notre ambition du moment. Il est sans doute peu de ces noms qui ne donnent matière à observations et à notices particulières. L'histoire ici s'arme d'abord du microscope, part de l'individuel et de généalogies scrupuleuses pour analyser les composantes exactes de cet effort de colonisation. Les généalogies, les cartes à grandes échelle, le microscope sont à Québec et à Montréal.

G. DEBIEN,
Le Caire, (Egypte)

LISTE DES ENGAGÉS POUR LE CANADA AU XVIII^E SIÈCLE*

(1634—1715)

1634

[1] 3 février. — Daniel BENESTEAU, du Puy-Briard en Poitou⁵⁷ charpentier, s'engage sans limite de temps, à Charles de Menou, pour servir le commandeur de Razilly au Canada. Il recevra 120 livres par an. Il reçoit 56 livres d'avance. Signe (Juppín, not. Registre).

1636

[2 et 3] 1^{er} mars. — Jean CENDRE, de Marennes⁵⁸ et Pierre GABORIT, de Tasdon⁵⁹, sauniers et bâtisseurs de marais-salants, s'engagent à Claude de Razilly, pour lui et ses associés de la Nouvelle-France en la côte d'Acadie. Ils recevront, au retour, 300 livres tournois par livre de marais de 20 aires⁶⁰. (Juppín, not. Reg.)

1638

[4] 14 janvier. — Barthélemy REDON, dit la Bordrie, né à Bordeaux, s'engage pour un an à Bernard Bugaret, dit Saint-Martin, de Villefranche-du-Queyran,

en Gascogne⁶¹ Le contrat prévoit que toutes les pelleteries qui proviendront de la chasse de Redon lui appartiendront. Redon verse à Bugaret 300 livres, mais il sera fourni d'habits, d'armes et de munitions. (Teuleron, not. Reg. fol. 3 r^o.)

10—27 mars. — à Jean Tuffet, marchand à La Rochelle, pour lui et pour Pierre Desportes, écuyer, sieur de Lignéres et de l'île du Cap-Breton, demeurant en sa maison de Paris, s'engagent pour trois ans et partent sur *le Soleil*, du port de 140 tonneaux, capitaine Duhaldo (Teuleron, not.):

[5] 10 mars — Raymond CRUBELLET, de Villefranche-de-Rouergue⁶² à 120 livres par an payables à la fin des 3 ans (fol. 16).

[6] 17 mars — Hélie GRIMARD, charpentier de gros œuvre, demeurant à La Rochelle, à 100 livres par an (fol. 19 v^o)

[7] id. — Jean VANUEL, tailleur d'habits, du pays de Lucerne en Suisse, 50 livres par an.

[8] 18 mars — François et Daniel PARPAILLER, laboureurs à bras,

* Nous aurions voulu publier ici la liste complète que nous fournit M. Debien. L'espace nous fait défaut. L'autre tranche paraîtra dans notre prochaine livraison. (Note de la direction).

57. Sans doute Puybelliard, Commune du canton de Chantonnay (Vendée).

58. Charente-Maritime.

59. Village tout proche de La Rochelle.

60. L'aire est le bassin où cristallise le sel. On mesurait les marais par livres ou aires, une livre de marais valant 20 aires. Cf. A. Drouin, "Les Marais salants d'Aunis et Saintonge", in *Revue de Saintonge*, XLVI (1936): 106.

61. Commune du canton de Casteljaloux (Lot-et-Garonne).

62. Chef-lieu du canton de l'Aveyron.

- de Ronspay⁶³ près La Rochelle, à 50 livres par an, (fol. 20).
- [9] Pierre... [en blanc], de Burie en Saintonge⁶⁴.
- [10] Jacques CHAUSON, scieur de bois, de Jouhé en Poitou⁶⁵, (f^o 21)⁶⁶.
- [11] Jeanne CHESSON, femme du précédent⁶⁷.
- [12 et 13] 26 mars — François VERDON, maître boulanger, de La Rochelle et Marie GRIFFON, sa femme, 100 livres par an pour les deux, (fol. 22 v^o).
- [14] 27 mars — Pierre TUFFET' laboureur, de Burie en Saintonge, à 75 livres par an (fol. 23).

1641

- 1^{er} avril — à André Tuffet, conseiller du roi et substitut de Monsieur le procureur général en la Cour souveraine des Salines établie à La Rochelle et à Pierre Desportes, éc. s^r de Lignères, s'engagent pour 3 ans (Minutes Teuleron, reg.).
- [15 et 16] Jean BONNARD, maître cloutier demeurant à La Rochelle et Jeanne RICHER, sa femme, pour aller à bord du *Saint-Pierre* en l'île du Cap-Breton, pays de la Nouvelle-France, servir lesd. Des-
- portes et Tuffet au fort Saint-Pierre, pour faire des clous et à la forge au salaire de 120 livres, (fol. 47 v^o).
- [17] et André GOISIN, charpentier et scieur de long, de La Rochelle à 75 livres par an (fol. 48).
- [18 et 19] 15 avril — Jean FERRÉ, laboureur de l'île de Ré et Noël GIRARDEAU, des Essarts⁶⁸, en Poitou, s'engagent à François de Chauvigny, écuyer, seigneur du dit lieu, pour le Canada. (Teuleron, Reg.)

1642

- 31 mars-16 avril. — A Guillaume Desjardins pour Charles de Saint-Etienne s^r de la Tour, pour le fort de la Tour à la Rivière Saint-Jean, s'engagent pour trois ans, à des gages divers, 60 livres pour les soldats, de 100 à 120 pour les ouvriers qualifiés (Cherbonnier not.):
- [20] 31 mars — Pierre MARQUIS, marchand boulanger, de La Rochelle âgé de 30 ans. Signe.
- [21] 31 mars — Geoffroy ROBERT, armurier, de Magné⁶⁹, 30 ans.
- [22] 1^{er} avril — Jean BESSON, tail-

63. Romsay, village de la commune de Périgny, canton Est de La Rochelle, très proche de la ville (Charente-Maritime).

64. Commune du canton de Saintes (Char.-Maritime).

65. Joué, village de la commune de Ceaux, près Loudun; ancienne paroisse réunie à Ceaux (Vienne) ou Jouhet, commune du canton de Montmorillon (Vienne).

66. Ce premier engagement est annulé par un *nihil* en marge.

67. Le contrat de mariage, dans les mêmes minutes, est du 20 mars. Un nouveau contrat d'engagement, commun, est signé le 27 mars (fol. 23).

68. Chef-lieu de canton (Vendée).

69. Commune du 2^e canton de Niort (Deux-Sèvres).

- leur d'habits, de Corps-en-Quercy⁷⁰, 23 ans. Signe.
- [23] 1er avril — Simon TASSIN, id. — 20 ans, de Blois; Signe.
- [24] 2 avril — François LECADRE, laboureur de Monguayanon⁷¹ près de Josselin en Bretagne, 27 ans.
- [25] 7 avril — Forien PÉRAUDEAU, tonnelier, de la Chaise-le-Vicomte⁷², 25 ans, pour deux ans.
- [26] 7 avril — Pierre MORIN, sellier de Coullonges-les-Réaux⁷³, 26 ans
- [27] 4 avril — Jean CLERC, charpentier de navire, de la Tremblade,⁷⁴ 35 ans, 135 livres par an
- [28] Pierre QUILLAUD, marinier de la Tremblade, 25 ans, 125 l. par an.
- [29] Thomas PAVY, dit la Marguerite, boulanger, demeurant à La Rochelle, natif de Sainte-Foy en Gascogne⁷⁵, 38 ans. Signe.
- [30] 7 avril — René DAVID, char-
- pentier, de Sully-sur-Loire⁷⁶, 32 ans, 120 l. par an.
- [31] 7 avril — Pierre ROBIN, charpentier, de Poitiers, 35 ans, id.
- [32] 7 avril — Elie FROGET, d'Angoulins⁷⁷, 35 ans.
- [33] 8 avril — Jacques DESARBRES, tapissier, de Toulouse, 25 ans.
- [34] 8 avril — Barthélemy AUBERT, dit Petit-Bois, boulanger, de Chignon⁷⁸, 20 ans.
- [35] 8 avril — Marc ANTOINE, couvreur de maisons en ardoise, du Conquet⁷⁹, 30 ans.
- [36] 8 avril — Pierre CHEDEAU, boulanger, de Châtellerault⁸⁰, 26 ans, signe.
- [37] 9 avril — André JULIEN, poëlier, de Vaudebon en Dauphiné⁸¹, 28 ans.
- [38] 10 avril — Pierre BERNICARD, dit la Violette, d'Aubignac, près Brive⁸², 22 ans.

70. Peut-être Corn, canton de Livernon, près Figeac (Lot) ou Cahors ?

71. Nom de village non identifié. Josselin est un chef-lieu de canton du Morbihan.

72. Commune du canton et de l'arrondissement de La Roche-sur-Yon (Vendée).

73. Ou Coulonges-les-Royaux, aujourd'hui Coulonges-sur-l'Autise, chef-lieu de canton, de l'arrondissement de Niort (Deux-Sèvres).

74. Chef-lieu de canton de la Charente-Maritime.

75. Les Sainte-Foy sont très nombreux dans ce qu'on appelait, assez imprécisément, la Gascogne: Sainte-Foye, canton de Villeneuve (Landes); Sainte-Foy d'Aigrefeuille, canton de Lanta (Haute-Garonne); Sainte-Foy de Peyrolières, canton de Saint-Lys (Haute-Garonne).

76. Commune du Canton de Gien (Loiret).

77. Commune du canton de La Rochelle (Ch.-Maritime).

78. Chef-lieu d'arrondissement de l'Indre-et-Loire.

79. Commune du canton de Saint-Renan, arrondissement de Brest, (Finistère).

80. Chef-lieu d'arrondissement de la Vienne.

81. Non identifié.

82. Village de la commune de Neuvie, canton d'Ussel (Corrèze).

- [39] 10 avril — Jean de JOUR, dit Dauphiné, de Montélimart⁸³, 22 ans.
- [40] 12 avril — Charles NOËL, de la Chapelle-Neuve en Basse Bretagne⁸⁴, 25 ans.
- [41] 15 avril — Nicolas LEBLANC, apothicaire, de Roye, en Picardie⁸⁵, 22 ans, 100 livres par an.
- [42] 16 avril — Charles JOURDAIN, soldat, de Gisors en Picardie⁸⁶, 40 ans.
- [43] 15 avril — Jacques MAYNARD, dit Colombier, de La Rochelle, 45 ans.
- [44] 15 avril — Jean CORRÉ, boucher, de Saint-Maurice⁸⁷, près La Rochelle, 28 ans.
- [45] 15 avril — Nicolas MOULNIER, cordonnier, — id. — 30 ans. (Cherbonnier, not. Liasse).
- 2-16 avril — Au sieur Pierre Prévost, commis de MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France, faisant pour le s^r de Chauvigny, écuyer, étant audit pays, pour 3 ans:
- [46] Jacques BODIN, laboureur, de La Rochelle, "pour labourer la terre et couper du bois", 75 l. par an, 37 l. d'avance. (fol. 49 v^o).
- [47] 16 avril — Jean DOGUET, laboureur, charpentier et matelot, demeurant au faubourg Saint-Eloi⁸⁸, à 69 l. par an, 34 l. d'avance (fol. 57). (Teuleron, not. Reg.)
- 6 avril-16 mai 1642 — A noble homme Antoine Cheffault, sieur de la Renardière, l'un des directeurs de la Compagnie de la Nouvelle-France; pour 3 ans: (Minutes Teuleron):
- [48] Pierre GIRARD, charpentier de maison, de La Rochelle, "tant pour bastir maisons qu'aux ordres du gouverneur", 120 livres par an, 60 d'avance. (fol. 44).
- [49] Jean BOUSQUET, maître serrurier et arquebusier de La Rochelle, pour "travailler tant de sa vocation qu'à toutes les choses", 120 livres par an, 50 d'avance. Signe. (fol. 44 v^o).
- [50] Elie GRIMARD, charpentier de maison, de La Rochelle, 100 livres, 50 d'avance (id.).
- [51] Léger ORANGEZ, maître serrurier, natif de Civray en Poitou⁸⁹, 96 l., dont 48 d'avance, (fol. 45).
- [52] François VERDON, maître boulanger, de La Rochelle "pour faire et cuire le pain", 90 livres, dont 45 d'avance. Signe. (fol. 45 v^o).
- [53] Méry CAILLOTEAU, des Gonds près Saintes⁹⁰ "pour aller labourer

83. Chef-lieu d'arrondissement de la Drôme.

84. Commune du canton de Locminé (Morbihan).

85. Chef-lieu de canton de la Somme.

86. Chef-lieu de canton de l'Eure.

87. Tout près de la Rochelle, dans la direction de La Pallice.

88. De La Rochelle.

89. Département de la Vienne.

90. Commune du canton sud de Saintes (Charente-Maritime).

- la terre, couper du bois". 48 livres (fol. 46).
- [54] Elie PADIOLET, de La Rochelle, id. 66 livres. (id).
- [55] Guillaume BENASSIS, maçon, de La Rochelle, 100 livres, dont 50 d'avance (fol. 46 v°).
- [56] Jean SAUVAGET, laboureur, de La Rochelle, id. 75 l. Signe, (fol. 47).
- [57] Jacques de CASSA, maçon, de La Rochelle, 100 l. dont 50 d'avance. Signe. (fol. 47).
- [58] Pierre THIBAUT, laboureur, id., id. (fol. 47 v°).
- [59] 8 avril — Jean DESCHAMPS, laboureur à bœufs, id. — 66 livres, (fol. 48).
- [60] Etienne BOURSIER, id., id. 75 livres, (fol. 48).
- [61] 9 avril — Jacques TASSIN boulanger, id. "pour son métier", 90 livres, dont 45 d'avance. Signe.
- [62] Jean MORIN, natif du Temple, paroisse de Rouillac, en Angoumois⁹¹, "pour labourer", 66 livres dont 33 d'avance, (fol. 49).
- [63] Jean BIDET, laboureur, demeurant à Aytré en Aunis,⁹² "pour labourer", 75 livres.
- [64] Pierre Girard, charpentier, de La Rochelle, "pour labourer", 75 livres.
- [65] Denis BORDAT, matelot et charpentier, de La Rochelle, 100 livres, dont 50 d'avance, (fol. 50).
- [66] Nicolas GARNIER, laboureur, de la Rochelle, 66 livres, dont 33.
- [67] Claude HOUSSAS, laboureur du bourg de Foudon près le Pont-de-Cé⁹³, "pour labourer", 66 livres dont 33 d'avance, (fol. 51 v°).
- [68] 11 avril — Jean PEISSARD, laboureur, natif de Bourdeilles en Périgord⁹⁴ "pour labourer", mêmes conditions (fol. 52).
- [69] Antoine DENYS, laboureur, de Cellettes en Angoumois⁹⁵, 80 livres dont 41 livres 10 sols d'avance (fol. 52 v°).
- [70] 14 avril — Claude BLONDEL, dit Dunkerque, matelot, natif de Fécamp en Normandie⁹⁶, comme matelot, 150 livres, dont 50; d'avance; (fol. 54).
- [71] Abraham MUSSY, serrurier et armurier, natif de Gendré⁹⁷ pour aller à l'habitation de Miscou, 2 ans, 100 livres, dont 50 d'avance. Signe; (fol. 59 v°).
- [72] 16 avril — François GOUIN, laboureur, de Jouy, près Loudun⁹⁸, pour aller à l'habitation de Miscou, 2 ans, 66 l. par an, 33 d'avance, (fol. 56).

91. Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angoulême (Charente).

92. Commune du canton est de La Rochelle.

93. Commune du Plessis-Grammoire (Maine-et-Loire).

94. Commune du canton de Brantôme (Dordagne).

95. Commune du canton de Mansle (Charente).

96. Seine-Inférieure.

97. Gendrey(?) chef-lieu de canton du Jura.

98. Village, aujourd'hui de la commune de Ceaux, canton de Loudun, ancienne paroisse.

- 73] 31 mars — Marc FOUQUET, laboureur, de Gouriole (?) en Poitou⁹⁹, 72 livres, 36 d'avance.
- 74] 19 avril — Nicolas CHAIGNEAU laboureur, La Rochelle, 72 livres, dont 36 l. (fol. 60).
- [75] 23 avril — Louis AUDOUIN, laboureur, La Rochelle, 69 livres, dont 39, 10 sols d'avance.
- [76] Jean FRANCHETTEAU, maçon et laboureur, de La Rochelle, 60 l. dont 36.
- [77] Guillaume PRADEAU, laboureur et maçon, id. id. (fol. 60 v°).
- [78] 28 avril — Gabriel BOUCHARD, charpentier, de La Rochelle, 110 livres dont 55, (fol. 61).
- [79] 1er mai — Louis BARDON, tonnelier, faucheur et laboureur, de Saint-Jean-d'Angély, pour son métier de tonnelier, 70 livres dont 40, (fol. 62 v°).
- [80] 14 mai — Jean CALLEMONT, matelot, de Dieppe¹⁰⁰, pour servir à la navigation, 120 l. dont 60, (fol. 67).
- [81] 15 mai — Jean GAFFY, matelot "du lieu de Dhaudiere, en Bretagne"¹⁰¹ 60 l. (fol. 68 v°).
- [82] Nicolas HOUDINAN, matelot, de Saint-Malo, 126 l. dont 90, (fol. 69).
- [83] 16 mai — Antoine PAVAILLON, laboureur, de La Rochelle, 66 livres dont 33, (fol. 70).
- [84] Hilaire BONJEU, laboureur, natif du lieu de Chandaux en Poitou¹⁰² 66 livres dont 33 (fol. 71).
- [86] Jean BAUDRAN, matelot, tresnier et canonnier, de Saint-Malo, "pour servir à naviguer et gouverner l'artillerie", 144 l. par an dont 120 d'avance (fol. 71 v.).
- [87] Gaspard GAMOL, matelot, de Toulon en Provence, "pour servir à naviguer, 140 l. dont 75 l.
- [88] Pierre QUATRE-VAUX, matelot, de Saint-Maximin en Provence¹⁰³ id., 60 l. dont 30, (fol. 72 v°).
- [89] Paul BROSSARD, dit La Fortune, soldat, de La Rochelle, pour servir comme soldat, 80 livres, dont 40. Signe.
- [90] Pierre BOUCQUET, laboureur, de Chagnollete¹⁰⁴, paroisse de Dompierre en Aunis. 50 livres dont 30 (fol. 73). (Teuleron, not. Reg.).
- 17 mai — A Antoine Cheffault, pour le s^r de Chauvigny, écuyer en Nouvelle-France, pour 3 ans à 80 l. par an. 30 l. d'avance;
- [91] Louis MESNARD, laboureur et charpentier, de La Rochelle, "pour labourer la terre et faire son métier". (Teuleron, not. Reg.).
- 3 septembre — A noble homme Emmanuel Leborgne, marchand à La Rochelle, procureur de Mes. Charles de Menou, sieur d'Aulnay, chevalier, lieutenant pour le roi

99. Non identifié.

100. Chef-lieu d'arrondissement de la Seine-Inférieure.

101. Audierne(?) port de l'arrondissement de Quimper (Finistère).

102. Non identifié.

103. Chef-lieu de canton du Var.

104. Village de la commune de Dompierre-sur-Mer (Char. Maritime).

- en Acadie, pour 3 ans à 150 l. par an.
- [92 et 93] Jean GARNIER et Jacques MERLET, maîtres maçons et tailleurs de pierre de La Rochelle, pour travailler à leur métier 3 ans, (fol. 116 vo et 117). (Teuleron not. Reg.).
- 1643
- à André Tuffet, conseiller du roi et substitut de M. le procureur général en la Cour souveraine des Salines établie à La Rochelle; (Teuleron not.):
- [94] 11 février — Nicolas BINOIS, marinier, de Brouage, pour aller sur le *Petit Saint-Pierre*, appartenant à Tuffet, c^{ne} Jean Boucher, à l'île du Cap-Breton, pour servir le sieur Louis Tuffet commandant le fort Saint-Pierre; 3 ans, 100 l. par an, avances: 50 livres. (Minutes Teuleron, Reg. fol. 15 v°).
- [95] 2 mars — Le sieur Jean CAILLEAU, chirurgien de la paroisse d'Alonnes près Saumur¹⁰⁵, 2 ans, moyennant son rapatriement gratuit et 150 livres par an; 50 livres d'avances "pour achat d'habits et autres commodités". Signe; (fol. 20 v°).
- à Nicolas Denys, conseiller et secrétaire du roi, demeurant à La Rochelle faisant pour MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France (Minutes Teuleron):
- [96] 28 mars — Gilles DEVESNE, maître maçon demeurant à La Rochelle, pour aller sur le navire... (un blanc) au pays de la Nouvelle-France servir... "tant de son métier de maçon et couper du bois". 3 ans, 90 livres dont 45 d'avance; (id. fol. 36 v°).
- [97] 30 mars — Baptiste NAU, charpentier, natif de Beaupréau en Anjou¹⁰⁶ pour aller en l'habitation de Miscou. 100 livres par an, 40 d'avance [Michel Tassin, m^e couvreur à La Rochelle signe par procuration pour Nau] (fol. 36 v°).
- [98] 30 mars — Jacques PICQUOT^{106b}, scieur de long, de Villecrenes en Brie¹⁰⁷, 60 l. par an, 25 d'avance. Signe; (fol. 37 v°).
- [99] 31 mars — Jean LANGAIS, d'Oleron, matelot, pour 3 ans, 100 livres par an, 40 d'avance, signe (fol. 38).
- [100] 31 mars — Claude LEMOINE, de Dieppe, 35 ans, matelot, 120 l. par an, 50 d'avance, signe.
- [101] 31 mars — Pierre SERMANT, de Marennes, matelot, pour aller à Québec 100 l. par an, 40 l. d'avance.
- A noble homme Anthoine Cheffault, sieur de la Reynardière, l'un des Directeurs de la Compagnie géné-

105. Allonnes, commune du canton et de l'arrondissement de Saumur (Maine et Loire).

106. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cholet (Maine et Loire).

106b. En marge est écrit Picault et il signe Piquot.

107. Commune du canton de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

- rale de la Nouvelle France (Teuleron not.):
- [102] 30 mars — Jean ROUSSELET, scieur de long, âgé de 24 ans, pour aller au lieu de Miscou, au pays de la Nouvelle France servir MM. de la Compagnie aux ordres de M. le gouverneur ou son lieutenant pendant 3 ans, 66 l. par an, 30 l. d'avance. Signe.
- [103] 31 mars — Nicolas TUBEUF, de Rouen, pour servir tant en qualité de soldat que de sa vocation de chaudronnier, 3 ans, 60 l. dont 30. Signe; (fol. 38 v°).
- [104] *id.* Toussaint TIREAU, maçon, tailleur de pierre, de La Rochelle, 5 ans, 80 l. par an, 40 d'avance (fol. 39).
- [105] *id.* Louis ROBINEAU, maçon tailleur de pierre, natif de la paroisse de Biliau en Bretagne près Jouselin¹⁰⁸, mêmes conditions, (fol. 39 vo).
- [106] 1er avril — Claude DUCHESNE, chirurgien, natif de Nevers, pour aller à Miscou, 3 ans, 120 l. par an, 60 d'avance. Signe.
- [107] Jean MICHEL, dit La Chapelle, natif de la Chapelle-Montligeon, au pays du Perche¹⁰⁹, 3 ans, 80 l. par an, 40 d'avance (fol. 40).
- [108] Mathieu FAUVEL, de Tourouvres au pays du Perche¹¹⁰, tant en qualité de soldat"... 3 ans, 60 livres par an, 30 d'avance. Signe; (fol. 40 v°).
- [109] Jean MORIN, matelot, maître de barque, canonnier et tresnier, natif du Havre, 3 ans, à 120 l. par an, 80 d'avance "fait en présence de Jean Michel, dit La Chapelle". Signe.
- [110] Jean Mignau, soldat, natif, de Châtillon près Paris¹¹¹, 3 ans 60 livres par an, 33 livres 5 sous d'avance. Signe. (fol. 41).
- [111] 2 avril — Louis DASTAGER, écuyer (?), natif de La Chapelle-Souhet¹¹², pays du Perche, pour servir comme soldat, et comme bûcheron, 3 ans, 60 livres par an, 50 d'avance, Signe: Dastageay (fol. 42).
- [112] François LE MARQUIS, matelot et calfat, du Havre de Ymer (?) en Normandie, "tant à la mangarde et radoubs des vaisseaux que..." 3 ans, 120 livres, dont 60 d'avance.
- [113] Isaac BONNAULT, natif de Bléré près d'Amboise¹¹³ tant en lad. qualité de soldat que... 3 ans, 60 livres, dont 40 d'avance. Signe; (fol. 43).
- [114] 7 avril — Martin BOUTET, de Sceaux, près Paris, soldat, 3 ans, 80 l. dont 50 d'avance. Signe; (fol. 44).
- [115] Jacques de BUSSIÈRE, de Bordeaux, soldat, 3 ans, 60 livres

108. Biliau, commune du canton de Saint-Jean-Brévelay (Morbihan).

109. Commune du canton de Mortagne (Orne).

110. Non identifié.

111. Commune du canton de Sceaux (Seine).

112. La Chapelle-Souhet, commune du canton de Bellême (Orne).

113. Chef-lieu du canton de l'arrondissement de Tours (Indre-et-Loire).

- par an, 50 d'avance. Signe (fol. 44 v^o).
- [116] Jean BRÉHIER, de Bonlieu (?)¹¹⁴ près Cognac, serrurier et armurier, 90 l. par an, 45 d'avance. Signe; (fol. 45).
- [117] 9 avril — François GAILLARD, tonnelier, demeurant à Tonnay-Charente¹¹⁵ 3 ans, 75 l. par an, 30 livres; Signe. (fol. 46).
- [118] René COTTAN (?) maçon de Saint-André Goldois en Poitou¹¹⁶, 3 ans, 90 l. par an, 45 l. d'avance.
- [119] 10 avril — Pierre LEMIEUX, tonnelier, de Rouen, 3 ans, 100 l. par an, 80 d'avance. Signe.
- [120] 12 avril — Guillaume THIBAULT, boulanger, demeurant à La Rochelle, 3 ans, 100 l. par an, 60 l. d'avance, (fol. 47).
- [121] 13 avril — Pierre REMOT, natif de Saint-Fulgent en Poitou¹¹⁷, 3 ans, 60 livres dont 30 d'avance (fol. 48).
- [122] René LUBET, journalier, natif de Nieul en Aunis¹¹⁸, 3 ans, 70 livres par an, dont 20 d'avance.
- [123] René DALOUX, dit Desormeaux, de Loudun, comme soldat, 3 ans, 75 l. par an, 40 d'avance. Signe, (fol. 48 v^o).
- [124] 14 avril — Denys BORDAT, manœuvrier, de La Rochelle, 3 ans, 100 livres par an, 60 livres d'avance.
- 125] 18 mai — Adrien de LONGPONT, d'Yvry-la-Chaussée en Normandie¹¹⁹, comme matelot et charpentier, 3 ans, 110 livres dont 30 d'avance.
- [126] 20 mai — Pierre BLONDEL, charpentier de navires, de Dieppe, 2 ans, 340 livres par an, 100 d'avance. Signe, (fol. 62).
- 6 avril — 6 octobre — Guillaume Desjardins, faisant pour le compte de messire Charles de Saint-Etienne, seigneur de la Tour, lieutenant pour le roi en la côte d'Acadie, pays de la Nouvelle France, promet de bailler passage à tous les engagés suivants dans le *Saint-Clément* qu'il est prêt d'envoyer au fort de la rivière Saint-Jean, habitation ordinaire de La Tour. Ces engagés sont "pour demeurer audit fort ou autres habitations et lieux appartenant audit seigneur et dépendant de son pouvoir et là s'emploieront à son service, soit en leur art, profession et métier, qu'à tout autre emploi honnête qu'il plaira audit seigneur ou à ceux qui auront la charge de les commander le cours des années et aux appointements en gages désignés au rôle". Ils seront nourris, et les avances qu'on leur a consenties seront déduites de leurs gages. Leur retour en France se fera aux frais de La Tour, nour-

114. Non identifié.

115. Chef-lieu de canton, arrondissement de Rochefort (Ch.-Maritime).

116. André Goule d'Oie (Vendée), commune du canton de Saint-Fulgent.

117. Vendée, arrondissement de La Roche-sur-Yon.

118. Actuellement Nieul-sur-Mer, commune du canton et de l'arrondissement de La Rochelle.

119. Aujourd'hui Ivry-la-Bataille, canton de Saint-André (Eure).

- riture comprise. (Cherbonnier, not. Liasse).
- [127] Isaac MAINVIELLE, 30 ans, de Fribourg¹²⁰, pour 3 ans, à 100 livres par an. 58 l. ivres lui ont été avancées.
- [128] Jean POTET, dit La Fortune, 19 ans, aussi Suisse, de Lucerne, pour 3 ans, à 100 livres par an; avances: 60 livres; a signé.
- [129] André SAVRIGNAC, 32 ans, de La Rochelle, "ci-devant un des caporaux de Monsieur Destouches, gouverneur des tours et havres de cette ville", 3 ans, à 100 livres par an; avances: 40 livres.
- [130] Jean LAURENT dit Saint-Laurent, 22 ans, natif de La Rochelle, "ci-devant domestique du dit sieur Destouches", pour 3 ans, à 100 livres par an; 35 livres avancées.
- [131] Lazare CAUBERCH, dit Champmartin, 25 ans, de Saumur, ci-devant à Brouage, pour 2 ans, à 100 livres par an, 61 livres avancées, a signé.
- [132] Martin LEROUX, dit Latouche, 52 ans, de Château-du-Loir, pays du Maine¹²¹, "ci-devant faisant la profession de marchandise" pour 2 ans, à 90 livres par an; avances: 41 livres; a signé.
- [133] René GERGAULT dit des Cormiers, 22 ans, de Scaubon¹²² en Bretagne, "pour le temps de... ans" [nombre oublié] 75 livres par an, 61 livres avancées.
- [134] Pierre CAMPION dit Lamote, 30 ans, de Poitiers, pour 2 ans, à 100 livres par an, 45 livres avancées; a signé.
- [135] François LATOUR dit Sainte-Marie, 28 ans, de Nancy, chirurgien, pour 2 ans, à 24 livres par mois "à commencer du premier du présent mois et en cas que le sieur de la Tour désire le retenir, demeurera aux pareilles gages que l'autre chirurgien", 20 livres avancées. Signe.
- [136] Jean HENNEQUIN dit Lappointe, 50 ans, de Metz en Lorraine, pour 3 ans, à 100 livres par an; 34 livres avancées.
- [137] Jacques ROY, 32 ans, d'Échillais en Saintonge¹²³, pour 3 ans, à 100 livres par an, 30 livres avancées.
- [138] Nicolas HÉRIER, 36 ans, de Brouage, canonnier et matelot, pour 2 ans, à 100 livres par an, 41 livres avancées.
- [139] Pierre BONNET, 30 ans, de Brouage, matelot, pour 2 ans, à 100 l. par an, 45 l. avancées.
- [140] Nicolas ROUILLON dit la Pensée, 35 ans, natif du Pont-Favergey¹²⁴ près la ville de Reims, soldat, pour 2 ans, à 100 l. par an, 53 avancées, a signé.
- [141] Claude BARBIER dit la Fortune, 28 ans, de La Serras¹²⁵ en

120. En Suisse.

121. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Calais (Sarthe).

122. Peut-être Scalon (Côtes du Nord) ?

123. Commune du canton de Saint-Aignant (Ch.-Maritime).

124. Commune de l'arrondissement de Reims (Marne).

125. Commune du canton de Villefranche (Rhône).

- pays Lyonnais, pour 2 ans, mêmes conditions, 50 l. avancées.
- [142] Pierre **LOSTELIER** dit Laprée, 33 ans, de Cormeiluze¹²⁶ près de Coze en Saintonge, mêmes conditions, mêmes avances.
- [143] Jacques **GAYNES** dit Beau-regard, de Mortagne en Perche¹²⁷, ci-devant sergent d'une compagnie au régiment de Pontchâteau, 2 ans à 120 l. par an, 30 l. avancées.
- [144] Jean **BUCHETON**, 21 ans, du Baignon proche Nantes, ci-devant valet de chambre de M. le Président du Landaz, à 75 livres par an, 15 d'avancées. A signé.
- [145] Pierre **PAPINET** dit Perdière, 55 ans, de Parthenay en Poitou¹²⁸, soldat, pour 3 ans, à 80 l. par an, 12 l. 16 s. avancés.
- [146] Jean **BAUDON** dit Belœillet, 20 ans, de Lignières en Berry¹²⁹, 2 ans, à 100 l. par an, 40 avancées; a signé.
- [147] Jacques **BAURICUS**, pharmacien, 20 ans, de Montauban, mêmes conditions, 30 l. avancées. A signé: Borius.
- [148] Marc-Antoine **GALIBART** dit Colombier, 19 ans, de Bordeaux, 3 ans, à 90 l. par an, 60 d'avancées, a signé.
- [149] Guillaume **AMETTE** dit Bon-temps, 35 ans, de la paroisse Saint-Vincent proche Rouen¹³⁰, sergent, 2 ans, à 120 l. par an, 40 d'avancées, a signé.
- [150] Pierre **GIRARD** dit Laplante, de La Rochelle, 38 ans, cordonnier, 3 ans à 100 l. par an, 30 l. avancées.
- [151] Isaac **COUSSEAU** dit Laroche natif de La Rochelle, 24 ans, 3 ans à 100 l. mêmes avances.
- [152] Charles **CRESTIEN** dit Desmarais, 38 ans, d'Angers, ci-devant caporal de la garnison du château dud. lieu, 3 ans à 100 l. 57 d'avance, a signé.
- [153] David **PARISSET** dit Francœur, 20 ans, de Lausanne en Suisse, 2 ans à 90 l. 49 d'avancées, a signé.
- [154] Antoine **GÉROULT** dit la Violette, 25 ans, de Fribourg, 2 ans à 75 l., 44 d'avancées.
- [155] Forier **PEREDEAU** dit la Violette, 25 ans, de La Chaise-le-Vicomte¹³¹ pour 2 ans, à 90 l.; 20 l. d'avancées.
- [156] Jean **GUESDON**, 26 ans, de Brouage, marinier, 3 ans à 120 l. 40 l. d'avancées.
- [157] Louis **DU JARD** dit Sainte-Catherine, 40 ans, de La Rochelle, caporal, 3 ans à 100 l. 30 d'avance.
- [158] Louis **BAYARD** dit Larose, 20 ans, de Saint-Martin de Laigle en Normandie¹³², 2 ans à 70 l. par an, 26 d'avancées.

126. Commune de l'arrondissement de Saintes (Ch.-Maritimess).

127. Chef-lieu de canton de l'Orne.

128. Deux-Sèvres.

129. Chef-lieu de canton du Cher.

130. Sans doute, Saint-Vincent, village de la commune de Rouvray, canton de Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).

131. Commune du canton de l'arrondissement de La Roche-sur-Yon (Vendée).

132. Arrondissement de Mortagne (Orne).

- [159] Urbain AUBIN dit Saint-Aubin, 24 ans, de Rouen, 2 ans à 90 l. 36 d'avance; a signé.
- [160] 7 octobre 1643 — Jean GOUNIN dit Lapointe, ci-devant anspessade en la garnison de Brouage, 46 ans, 2 ans à 100 l., 46 l. d'avance; a signé.
- [161] Jean SOULARD dit l'Alouette, 21 ans, de Chef-Boutonne¹³³ en Poitou, 3 ans à 75 l. avance: 45 l.
- [162] Jean RESNIER dit la Brie, 25 ans, de La Croix-en-Brie¹³⁴, 2 ans à 75 l. 34 l. d'avancées.
- [163] Jean GASCHET dit Bellerose, 20 ans, de Barbézieux en Saintonge¹³⁵, 2 ans à 75 l. par an, 15 l. avancées "en lesquelles est comprise une paire de souliers qui lui seront délivrés aux habitations". A signé.
- [164] Mathias MOUCHARD, 33 ans, de La Rochelle, menuisier, pour 2 ans à 100 l., 25 l. d'avancées; a signé.
- [165] Jehan COISNON dit Desloriers, 35 ans, de Brouage "soldat qui s'entend aux fortifications", 2 ans à 100 l., 46 l. 10 s. d'avancées; a signé.
- [166] Jehan VANDRE dit la Touche, 45 ans, du pays de Lucerne, 3 ans, 100 l., 23 l. d'avancées. A signé: Hans Vandre.
- [167] Pierre GUERRY, dit la Batrie, 32 ans, natif de Saint-Xandre¹³⁶ 2 ans à 100 l., 40 l. d'avancee.
- [168] Jean MATHON dit La Faveur, de 49 à 50 ans, maçon de sa vocation, habitant de cette ville, pour 2 ans à 120 l. par an, 40 l. d'avance.
- [169] Hélié RAYMOND dit La Tuile, de La Rochelle, soldat, pour 2 ans à 100 l.; 20 livres d'avancées.
- [170] Jacques VIOLETTE dit Coutras, de 26 à 27 ans, natif de Coutras¹³⁷, soldat et tailleur d'habits, pour 2 ans à 90 l., 10 l'avancées; a signé.
- [171] Jehan MOTARD dit la Ramée, 24 ans, soldat habitant cette ville, 3 ans à 100 l. 27 l. d'avancées.
- 9-10 avril — A Olivier Tardif, commis général aux magasins de Québec faisant pour le sieur Guillaume Couillard de Québec "comme ayant charge expresse de luy ainsi qu'il a déclaré", s'engagent "pour aller audit Quesbecq en la Nouvelle France servir led. sieur Couillard tant en labourage de la terre et à couper du bois..."; 3 ans, retour payé (Teuleron, not. Reg.)
- [172] 9 avril — Jacques RAGOT, laboureur, de La Rochelle, 80 l. par an, 40 d'avance, (fol. 46 v°).
- [173] 10 avril — Jacques RAGON, id. id. 72 l. dont 30 d'avance (fol. 47).
- [174] 10 avril — François BASSOT, id. id., 80 l. dont 10 d'avance (fol. 63).

133. Chef-lieu de canton (Deux-Sèvres).

134. Commune du canton de Nangis (Seine-et-Marne).

135. Chef-lieu de canton (Charente).

136. Canton et arrondissement de La Rochelle.

137. Chef-lieu de canton, arrondissement de Libourne (Gironde).

- [175] 10 avril — Daniel MAUGOT, id. id. 70 l. dont 30 d'avance id.
[176] 10 avril — Hiérosme ROY, id. id. 70 l. dont 35 d'avance (fol. 63 v^o).
- à Antoine Cheffault, pour la Compagnie de la Nouvelle-France:
[177] 5 juin — Berthélemy GAUDIN, tonnelier, de La Rochelle, 3 ans, à 90 l. par an, 36 d'avance; pour Québec, retour payé. (Minutes Teuleron, reg. fol. 72 v^o).

(à suivre)